



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8522^e séance

Mercredi 8 mai 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Djani	(Indonésie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Mabhongo
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Koweït	M. Alfassam
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 1^{er} mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2019/364)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 1^{er} mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/364)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Silvio Gonzato, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/364, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le cinquantième-cinquième rapport établi par le Haut-Représentant sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais prendre le temps d'avoir une pensée pour Paddy Ashdown, qui nous a quittés en décembre. En tant que Haut-Représentant, Lord Ashdown a représenté la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine durant une période critique, mettant en oeuvre les dispositions clefs de l'Accord-cadre général pour la paix et mettant en place et renforçant les institutions cruciales pour la réintégration du pays et de son peuple. On prête à Lord Ashdown ces paroles, qu'il aurait prononcées au sujet de la Bosnie-Herzégovine au moment de son départ : « C'est un pays qu'on ne peut pas oublier ». Jusqu'à la fin de sa vie il aura montré que cela était vrai : même à quelques jours de sa disparition, Lord Ashdown est resté un défenseur acharné de ce pays et un fervent

partisan du multilatéralisme dans un monde de plus en plus complexe.

En novembre dernier, j'ai présenté un exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.8392) sur la manière dont les élections générales du 7 octobre avaient cristallisé les événements politiques des mois précédents. Aujourd'hui, sept mois après la tenue de ces élections, le processus de formation des coalitions et de nomination des gouvernements continue de dominer la dynamique politique en Bosnie-Herzégovine. Si la Republika Srpska et certains cantons de la Fédération ont rapidement nommé des gouvernements, le Conseil des ministres de l'État et le Gouvernement de la Fédération n'ont malheureusement pas été formés. Néanmoins, les discussions concrètes entre les parties au sujet d'une coalition au niveau de l'État semblent être à présent plus avancées, comme me l'ont confirmé les principaux acteurs politiques avant mon départ. La communauté internationale compte qu'un nouveau conseil des ministres sera constitué dans les plus brefs délais et que son action sera tournée vers l'avenir et axée sur les réformes.

Au cours des six derniers mois, nous avons continué de constater que tous les partis politiques avaient convenu de la nécessité de poursuivre l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans l'Union européenne. C'est ce qu'on a pu voir en février, lorsque le Conseil des ministres a mis la dernière main aux réponses au questionnaire de la Commission européenne, et en mars, quand le Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, Milorad Dodik, a personnellement remis les réponses à Bruxelles. Comme les membres du Conseil le savent, il y a eu près de 4 000 questions et, par conséquent, 4 000 réponses.

En dépit de cette mesure politique positive, nous avons également continué d'entendre des discours de division et de déstabilisation, parfois même de la bouche des dirigeants qui prétendent être en faveur de l'entrée du pays dans l'Union européenne. Cette incohérence pose un grave problème à la Bosnie-Herzégovine. Alors que le Président de la présidence, M. Dodik, a travaillé avec les autres membres de la présidence pour trouver un accord sur plusieurs questions importantes, il continue de nier le statut d'État de la Bosnie-Herzégovine, de prôner la sécession de la Republika Srpska et d'affirmer que cette dernière est un État. Par exemple, il a récemment déclaré : « Nous sommes déjà séparés. Cela n'a tout simplement pas encore été officialisé ». Il a également affirmé que si le Kosovo devenait membre de l'ONU, la Republika Srpska déclarerait son indépendance. Pour

illustrer son propos, il a montré à plusieurs reprises une carte sur laquelle la Serbie, la Republika Srpska et une partie du Monténégro ne formaient qu'un seul État.

Il est de mon devoir d'avertir le Conseil des évolutions potentielles, mais je voudrais également demander à ses membres comment ils réagiraient si un représentant régional de leur propre pays faisait des déclarations aussi explicites et proclamait une partie de leur pays comme un État indépendant. Les discours sécessionnistes et la politique de longue date visant à contester l'État de Bosnie-Herzégovine sont malheureusement une constante ces dernières années. Par conséquent, je suis convaincu que nous devrions combattre ces tendances négatives de manière plus décisive.

Outre les déclarations séparatistes de certains représentants politiques de la Republika Srpska, les principaux partis croates continuent de rejeter les jugements des tribunaux internationaux concernant leurs dirigeants pendant la guerre, et cherchent à relancer les structures du pseudo-État de cette période. En fait, ils rejettent les jugements du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), qui a été créé par le Conseil de sécurité lui-même par un vote unanime en 1993.

En outre, plus tôt cette année, le principal parti bosniaque a annoncé son intention de lancer une initiative visant à contester le nom de la Republika Srpska devant la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, ce qui, comme il fallait s'y attendre, a entraîné de nouvelles menaces de sécession. Dans ce contexte, je dois souligner que la Constitution de la Bosnie-Herzégovine dispose que l'État de Bosnie-Herzégovine se compose de deux entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska. L'attachement de la communauté internationale à l'intégrité territoriale et à la structure fondamentale de la Bosnie-Herzégovine demeure intact. Je remercie Angela Merkel et Emmanuel Macron d'avoir récemment réuni les dirigeants des Balkans à Berlin, ce qui témoigne de la volonté de la communauté internationale à cet égard.

À l'opposé des déclarations du Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, qui remet en cause le statut d'État de la Republika Srpska, je me réjouis que le Président de la Serbie, M. Vučić, ait continué d'exprimer son respect pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, très récemment à l'occasion de l'ouverture du salon de Mostar, le 9 avril dernier, et après la récente conférence de Berlin.

Un autre problème apparu récemment et qui a suscité des tensions est la possibilité que des forces de police de réserve soient créées dans les entités. En avril, l'Assemblée nationale de la Republika Srpska a présenté un projet de loi visant à créer une force de police de réserve, qui a pour objectif, selon les explications données, de remédier aux problèmes de sécurité publique liés aux migrations ou d'intervenir en cas de catastrophe naturelle. Ce projet de loi, perçu par certains comme une tentative de créer une force militaire de substitution, a soulevé de graves préoccupations au sein de la Fédération. En réponse, le comité parlementaire compétent de la Fédération a dit qu'il ferait de même.

La question a également été examinée à la lumière de la polémique antérieure autour des achats disproportionnés d'armes à canon long par la police de la Republika Srpska. Récemment, un membre du bureau principal du parti au pouvoir en Republika Srpska a déclaré par écrit que la police de réserve remplaçait l'armée de la Republika Srpska. Le discours politique actuel sur les forces de police de réserve dans les entités, qui a commencé avec les mesures unilatérales prises par la Republika Srpska, ne contribue ni à la paix ni à la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Au contraire, il a enclenché une spirale négative de méfiance et de concurrence malsaine. Si la dynamique actuelle s'intensifie, elle pourrait créer des tensions et des divisions susceptibles de déstabiliser le pays.

La Bosnie a besoin de moins d'armes et de moins de policiers, et non l'inverse. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher la police de se lancer dans une course à l'armement. Les autorités à tous les niveaux doivent s'efforcer d'améliorer la coopération afin de garantir la sécurité publique et un environnement sûr pour tous les citoyens. La politique relative à l'immigration, aux réfugiés et à l'asile relève de la responsabilité constitutionnelle des institutions de l'État, et leurs capacités doivent être renforcées. Ce serait là un bon exemple de meilleure coopération, et je l'ai clairement indiqué dans mes déclarations publiques. Compte tenu du passé récent de la région, le Conseil doit continuer de suivre de près ces questions.

Tout ce que j'ai décrit aujourd'hui se déroule dans un contexte où les dirigeants politiques continuent de se soustraire à leurs obligations en matière d'état de droit, en particulier en ne respectant jamais les décisions contraignantes du pouvoir judiciaire. J'ai déjà mentionné les décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine dans l'affaire *Ljubić* et sur le système

électoral de la ville de Mostar, qui n'ont pas été mises en œuvre, ce qui empêche l'organisation d'élections locales depuis 2008. Il est inconcevable qu'une grande ville d'un pays qui aspire à rejoindre l'Union européenne et à devenir la capitale culturelle de l'Europe n'ait pas tenu d'élections locales depuis plus d'une décennie!

Par ailleurs, les autorités de la Republika Srpska refusent toujours de respecter les décisions rendues par la Cour d'État et la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine concernant l'enregistrement des biens immobiliers pouvant servir à la défense et la célébration, le 9 janvier, de la Journée de la Republika Srpska. En outre, les autorités de plusieurs cantons de la Fédération n'ont pas pris les mesures nécessaires pour garantir l'égalité des Serbes dans ces cantons. D'après les constitutions cantonales, les Serbes ne sont pas reconnus dans ces cantons. La Cour constitutionnelle a donc déclaré que cela devait changer.

Je dois également souligner l'incapacité des autorités de mettre à exécution les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci* et dans les affaires connexes, ce qui maintient un système discriminatoire en violation du droit d'un grand nombre de citoyens de postuler à des fonctions publiques. Tous les citoyens peuvent voter, mais ils ne peuvent pas être élus. Cela représente un groupe d'environ 300 000 personnes.

Vingt-quatre ans se sont écoulés depuis la signature de l'Accord de Dayton et près de 10 ans depuis que la Cour européenne des droits de l'homme s'est prononcée pour la première fois sur cette question, et les représentants des groupes minoritaires ne peuvent toujours pas briguer la présidence de l'État ou se présenter à la Chambre des peuples. Pour ce groupe de citoyens, un des principes les plus sacrés de la civilisation, l'égalité, n'existe plus depuis un quart de siècle. Cette situation est inacceptable, et les autorités doivent agir sans tarder pour y remédier.

Toujours au sujet de l'état de droit, je dois également signaler qu'à la suite de la récente décision d'alourdir la peine de Karadžić, nous avons de nouveau entendu des propos niant le génocide commis à Srebrenica, même s'il a été confirmé par deux tribunaux internationaux, dont le TPIY, créé par le Conseil.

Nous avons également constaté ces six derniers mois des efforts pour restreindre la liberté d'expression et museler l'opposition. En décembre dernier, les autorités de la Republika Srpska ont dispersé les

manifestants qui protestaient quotidiennement à Banja Luka depuis des mois contre ce que les activistes décrivaient comme un stratagème des autorités pour couvrir la mort suspecte d'un jeune homme, et ont fait échouer les tentatives d'organiser de nouvelles manifestations. Lorsque les autorités ont exprimé leur intention d'amender la législation relative aux rassemblements publics et au travail des journalistes, plusieurs organisations internationales et non gouvernementales ont dénoncé une tentative de limiter les droits et libertés démocratiques. Dans ce contexte, je me félicite que les autorités de la Republika Srpska aient pris des mesures pour tenir compte de ces préoccupations concernant la loi sur le maintien de l'ordre, et j'encourage la poursuite d'un dialogue sur les initiatives connexes.

Mon but aujourd'hui est de montrer que la Bosnie-Herzégovine a encore besoin de l'attention et de l'aide conjointe de la communauté internationale. Depuis longtemps, nous tenons pour acquis que les grands progrès accomplis par le pays depuis 1995 sont en quelque sorte irréversibles, mais il est important de reconnaître qu'un retour en arrière est possible et que notre mission n'est pas encore terminée.

Le Bureau du Haut-Représentant est en Bosnie-Herzégovine pour veiller à ce que l'Accord de paix de Dayton, y compris la Constitution de Bosnie-Herzégovine, soit respecté, et à ce que les réformes substantielles adoptées pour le mettre en œuvre soient non seulement maintenues mais menées à bien. Cette fonctionnalité est une condition préalable logique pour que le pays puisse relever les défis qui l'attendent, y compris les aspirations à l'intégration soutenues par l'ensemble des principaux partis politiques.

Je continue, quant à moi, de concentrer mes efforts sur l'exécution de mon mandat tel qu'il est défini dans l'annexe 10 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il faut absolument insister auprès des autorités pour qu'elles continuent de mettre l'accent sur le respect intégral des règles, sinon nous risquons d'encourager un nouveau recul des réformes. En même temps, je ne peux pas gouverner à la place des dirigeants élus de Bosnie-Herzégovine. Eux seuls peuvent prendre les mesures nécessaires pour faire avancer le pays.

J'invite donc les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à faire des efforts sincères pour surmonter leurs divergences et nommer enfin les autorités exécutives de l'État et de la Fédération, et à collaborer avec les autorités de la Republika Srpska et des cantons pour

appliquer pleinement l'Accord de paix de Dayton. Par ailleurs, j'implore les dirigeants d'abandonner la rhétorique déstabilisatrice et conflictuelle enracinée dans le passé et de faire des progrès pour que le pays continue à avancer sur la voie de l'intégration à l'Union européenne, dans l'intérêt de tous les citoyens qu'ils représentent. Il est particulièrement important d'instaurer un environnement socioéconomique positif et de garantir l'état de droit afin de freiner l'exode d'une jeunesse brillante, la ressource naturelle la plus importante du pays.

Des citoyens de Bosnie-Herzégovine siègent actuellement au Parlement autrichien, à la Chambre des Lords au Royaume-Uni et dans au moins une législature d'État aux États-Unis. Les jeunes gens aussi remarquables qu'eux qui sont restés en Bosnie-Herzégovine représentent l'espoir d'un changement et l'avenir du pays. C'est pourquoi je termine sur un ton optimiste, ainsi qu'avec la phrase de Lord Ashdown que j'ai citée au début : « La Bosnie-Herzégovine est un pays qu'on ne peut pas oublier. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine.

Nous tenons à remercier le Haut-Représentant Inzko de son exposé instructif sur le dernier rapport de son bureau sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans le pays (S/2019/364, annexe).

Nous nous félicitons des progrès réalisés entre les parties dans les discussions sur la formation du Gouvernement au niveau de l'État, ainsi que de l'appui de la communauté internationale aux parties. L'Afrique du Sud souscrit aux vues exprimées par le Haut-Représentant tandis que nous attendons avec intérêt la formation d'un nouveau conseil des ministres dès que possible. Nous demeurons toutefois préoccupés par les désaccords persistants entre les partis politiques, qui risque de compromettre la réalisation du programme « 5 plus 2 », établi par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nous encourageons toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout discours provocateur, conflictuel et nationaliste qui pourrait affaiblir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État.

Le Conseil de sécurité, dans le cadre de son appui aux parties concernées, doit promouvoir un environnement propice au dialogue et à la coopération qui atténuerait les problèmes et soulagerait les épreuves subies par le peuple de Bosnie-Herzégovine. Nous tenons à réaffirmer qu'un nouveau gouvernement de coalition doit être formé prochainement afin de permettre au pays et à son peuple de mettre en œuvre l'ensemble du programme « 5 plus 2 », ce qui lui permettrait d'assumer pleinement sa responsabilité et son autorité souveraines sur ses affaires intérieures et internationales.

L'évolution récente de la situation des droits de l'homme est préoccupante et risque d'exacerber les tensions entre les parties. Cette situation pourrait avoir des conséquences négatives pour les communautés locales et la région dans son ensemble. Tout pays qui souhaite instaurer une paix durable doit respecter le droit international relatif aux droits de l'homme et les résolutions pertinentes du Conseil. À cet égard, l'Afrique du Sud appelle toutes les parties à respecter l'état de droit et les instruments juridiques qui sous-tendent les structures politiques du pays, conformément aux normes et règles internationales.

L'impasse politique n'est pas viable. Le dialogue politique est essentiel pour résoudre les questions en suspens. À cet égard, nous appelons à un dialogue inclusif, consultatif et constructif entre toutes les parties prenantes, y compris les différents groupes et entités ethniques, les jeunes et les femmes, ainsi qu'entre les diverses structures bosniennes par l'intermédiaire du Bureau du Haut-Représentant, de l'Union européenne et de l'ONU.

Soucieux de parvenir à une solution pacifique à long terme pour tous, nous encourageons toutes les parties à s'engager de nouveau à s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de l'Accord de Dayton. La volonté politique et l'appropriation nationale sont essentielles pour faire avancer le processus vers la paix, la stabilité et la réconciliation à long terme.

En conclusion, l'appui de la communauté internationale au Gouvernement et au peuple de Bosnie-Herzégovine est essentiel pour instaurer la sécurité, la stabilité et une démocratie sans exclusive dans le pays et dans la région.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour la présentation du

cinquante-cinquième rapport du Haut-Représentant sur la situation en Bosnie-Herzégovine (S/2019/364, annexe).

Elle voudrait, à la faveur de ce débat, rendre un hommage mérité à Lord Paddy Ashdown, ancien Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour toutes ses actions en faveur de la pacification dans ce pays, et renouveler ses condoléances à la famille de cet illustre serviteur de la cause de la paix.

Ma délégation note avec satisfaction la remise par les autorités bosniennes à la Commission de l'Union européenne des réponses officielles finalisées aux 665 questions nécessaires à l'examen de la candidature d'adhésion de la Bosnie à l'Union européenne. Cet acte témoigne bien de la volonté du Gouvernement bosnien de poursuivre ses efforts en vue d'engager les réformes dans les domaines de l'état de droit, de l'indépendance du système judiciaire et des droits fondamentaux. Ces réformes impulseront, sans aucun doute, la transformation politique, économique et sociale du pays et renforceront ses chances d'intégrer l'Union européenne.

Ma délégation salue l'adoption, par la Commission électorale centrale et la Cour constitutionnelle, des réformes électorales qui permettront de mettre fin aux dysfonctionnements institutionnels. En outre, mon pays se félicite de la décision prise par l'Assemblée municipale de Srebrenica de construire un monument dédié à la paix pour commémorer les tragiques événements dont cette ville a été le théâtre en juillet 1995.

En dépit de ces développements positifs, ma délégation reste préoccupée par la persistance des tensions politiques liées notamment aux difficultés rencontrées dans la formation, depuis les élections générales du 7 octobre 2018, du Conseil des ministres. Cette situation pourrait compliquer davantage les défis économiques et sociaux complexes auxquels la Bosnie-Herzégovine est confrontée, si la formation du Conseil des ministres accuse encore du retard.

Ma délégation est d'avis que la recherche de solutions pacifiques aux différends entre communautés du pays doit s'imposer comme une exigence partagée par tous les acteurs politiques bosniens. Dans ce contexte, elle les appelle à s'abstenir de tous discours et actions susceptibles de compromettre l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et son intégration à l'Union européenne.

Aussi ma délégation note-t-elle avec préoccupation l'adoption, par le Parlement de la Republika Srpska,

d'une loi sur la sécurité publique. Cette loi qui permet la création d'une force de police de réserve pourrait mettre à mal les relations entre l'État central et la Republika Srpska. C'est la raison pour laquelle la Côte d'Ivoire exhorte le Parlement de la Republika Srpska à surseoir à la création de cette force de police.

Pour conclure, mon pays voudrait inviter le Conseil de sécurité et les pays voisins de la Bosnie-Herzégovine à rester engagés dans la recherche de la paix et de la stabilité dans ce pays et dans les Balkans. Il appuie ainsi les efforts du Haut-Représentant pour la mise en œuvre pleine et entière de l'Accord de paix de Dayton signé à Paris.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions le Haut-Représentant Valentin Inzko de son exposé très utile et du travail qu'il a accompli pour contribuer à la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine, tout en reconnaissant l'importance de l'appropriation nationale dans ce processus complexe.

En réaffirmant la validité de l'Accord-cadre général pour la paix de 1995, nous reconnaissons en effet le rôle du Bureau du Haut-Représentant pour aider la Bosnie-Herzégovine à réaliser le programme « 5 plus 2 », qui vise à créer les conditions propices à une autonomie intégrale. À cet égard, nous réaffirmons que la Fédération comme la Republika Srpska doivent rester engagées à appliquer l'Accord, et à reconnaître la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Et c'est pourquoi, nous nous félicitons que les perspectives économiques soient plus encourageantes depuis le début d'année et que le Gouvernement ait réaffirmé sa volonté d'avancer dans la voie de l'intégration européenne ainsi que de maintenir une coordination étroite avec la Commission européenne.

Néanmoins, nous continuons d'observer avec préoccupation les progrès limités dans l'exécution du programme « 5 plus 2 » et le manque d'engagement à appuyer les institutions nationales et l'application de leurs décisions. Face à cette situation, nous devons continuer d'insister sur la nécessité de consolider l'état de droit et de bâtir des institutions ouvertes à tous. Nous accueillons avec satisfaction la formation du Gouvernement de la Republika Srpska et exhortons la Fédération à faire le nécessaire et à travailler conjointement à la formation du Conseil des ministres.

Le Pérou juge impératif que les entités respectent la Constitution, les institutions publiques et leurs

compétences à tous les niveaux. La Republika Srpska doit respecter les dispositions de l'Accord relatives à l'enregistrement des biens de défense, et les cantons de la Fédération doivent harmoniser leurs constitutions avec celle de la Fédération. L'état de droit suppose également de promouvoir la justice et de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous sommes particulièrement préoccupés par les mesures qui ont une incidence sur la liberté d'expression et celle de la presse, ainsi que sur le droit de réunion et de manifestation pacifique. À cet égard, le Pérou estime qu'il importe de renforcer la capacité à lutter contre la criminalité organisée et la corruption. Il nous semble de ce fait important de nommer un procureur spécial et de créer un tribunal spécial qui sera compétent pour connaître de ces crimes afin d'améliorer la légitimité des institutions et de renforcer la confiance que leur accorde la population.

Les dirigeants politiques ont la responsabilité de diriger le processus de consolidation de la paix et de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation. Nous déplorons à cet égard les déclarations et les initiatives qui alimentent la division et la haine, comme les discours et initiatives xénophobes, sécessionnistes et révisionnistes. En revanche, nous accueillons avec satisfaction les propositions qui promeuvent la réconciliation, comme la décision d'ériger un monument à la gloire de la paix à Srebrenica, et nous appelons à une participation accrue des femmes et des jeunes à ces processus politiques nationaux.

Pour terminer, nous soulignons la nécessité que les parties coopèrent pleinement avec le Haut-Représentant et l'Opération Althea dirigée par l'Union européenne, à qui nous réaffirmons le plein appui du Pérou dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Haut-Représentant Inzko de son exposé.

La Chine maintient une position constante fondée sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, tout en respectant le choix de son peuple de définir l'avenir de son pays et en appuyant les diverses communautés ethniques de Bosnie-Herzégovine qui vivent dans l'harmonie et œuvrent à leur développement commun. La Chine félicite la Bosnie-Herzégovine de la bonne tenue de ses élections générales en octobre 2018 et d'avoir organisé récemment avec succès la vingt-deuxième Foire commerciale internationale de Mostar.

Nous saluons les efforts que déploie la Bosnie-Herzégovine pour promouvoir la réconciliation nationale et le développement socioéconomique. Nous espérons que toutes les parties nationales travailleront de concert pour former un gouvernement dans les plus brefs délais, renforcer activement le processus politique, trouver un consensus sur la base du dialogue et de concertation, appliquer de manière globale l'Accord de Dayton et renforcer l'attention et l'appui au développement socioéconomique du pays pour qu'il puisse bénéficier collectivement des dividendes de la paix et du développement.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important de la région des Balkans. Le maintien de la paix, de la stabilité et du développement dans le pays et la préservation de l'harmonie entre les divers groupes ethniques sont dans l'intérêt de la communauté internationale ainsi que des pays petits et grands de la région. En ce qui concerne la question de la Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale doit écouter avec un esprit ouvert les positions et les préoccupations de toutes les parties et adopter une approche équilibrée et prudente. Tout en poursuivant le processus de réforme, la communauté internationale doit examiner avec attention les caractéristiques spécifiques du pays et déterminer son niveau de résilience, aider la population à surmonter ses problèmes en toute indépendance et par les moyens de son choix, et renforcer l'appui au développement économique du pays.

La Chine accueille avec satisfaction les efforts positifs que déploie le Haut-Représentant Inzko pour faire avancer le processus politique en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que le Haut-Représentant travaillera dans le respect de son mandat et contribuera à la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Nous espérons également que l'Opération Althea dirigée par l'Union européenne continuera de renforcer sa coopération avec les parties concernées pour aider à maintenir la sécurité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. La Chine se tient prête, en collaboration avec le reste de la communauté internationale, à jouer son rôle pour aider la Bosnie-Herzégovine à instaurer une paix, une stabilité et un développement durables.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine de son exposé et de son rapport (S/2019/364, annexe) très objectifs et détaillés, ainsi que de tous les efforts que lui-même et son équipe déploient pour appuyer la paix et la sécurité en

Bosnie-Herzégovine. Il continue de bénéficier de notre plein appui. Je souhaite également faire écho à l'hommage qu'il a rendu à Lord Ashdown, qui a joué un rôle vital s'agissant de galvaniser l'action internationale durant les conflits qui ont suivi le démantèlement de l'ex-Yougoslavie. Nous n'oublierons pas sa contribution personnelle à la stabilité et à la sécurité de la région.

J'estime que le Haut-Représentant nous a très clairement expliqué dans son exposé les problèmes principaux relatifs à l'état de droit, au retour sur divers engagements et aux nombreux risques qui pèsent sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. J'estime que cet exposé nous a vraiment permis de comprendre la nécessité que le Conseil de sécurité reste extrêmement attentif à la situation en Bosnie, ainsi que l'importance continue de son rôle et de celui du Bureau du Haut-Représentant, qui demeure l'entité compétente en dernier ressort en ce qui concerne la mise en œuvre du volet civil de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Cela recouvre l'appui du Royaume-Uni au recours aux pouvoirs de Bonn, si la situation l'exige, et l'appui continu à l'Opération Althea dirigée par l'Union européenne ainsi qu'à son mandat exécutif. Il a notre plein appui.

La dernière fois que nous nous sommes réunis pour aborder cette question (voir S/PV.8392), des élections venaient d'avoir lieu. Cependant, sept mois plus tard, le processus de formation du Gouvernement n'est toujours pas achevé. Si nous accueillons avec satisfaction les progrès rapides accomplis en Republika Srpska, nous partageons la déception des représentants de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire concernant le fait que le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, le Gouvernement de la Fédération et quatre des 10 gouvernements cantonaux n'ont toujours pas été formés. Nous exhortons également les dirigeants politiques à participer de manière constructive à la formation des gouvernements à tous les niveaux afin de pouvoir commencer à mettre en œuvre des réformes au bénéfice de tous leurs citoyens.

Toujours la dernière fois que nous nous sommes réunis, de nombreux membres du Conseil, y compris le Royaume-Uni, avaient vivement encouragé les acteurs se trouvant à des postes de responsabilité à s'abstenir de diffuser un sentiment qui crée des dissensions et à agir dans l'intérêt de tous les citoyens. Je répète ici qu'il est extrêmement décevant de voir que la rhétorique nationaliste de division, qui a dominé la période électorale, persiste. Comme l'a indiqué le Haut-Représentant, cette rhétorique nationaliste de division complique la vie

politique et la réalisation d'un compromis. Elle n'apporte rien aux citoyens que les élus sont censés représenter, et elle ne permet pas de promouvoir la paix et la stabilité auxquelles nous aspirons depuis de nombreuses années.

Il est particulièrement préoccupant que certaines personnalités en place tentent d'utiliser leur position pour miner les institutions d'État et intimider les citoyens bosniens, par exemple avec les modifications annoncées du Code pénal de la Republika Srpska, ce que le Haut-Représentant a souligné dans son rapport. Nous appuyons pleinement l'attachement du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix à la structure fondamentale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique et souverain composé de deux entités. La diffusion du sentiment nationaliste est révélatrice de l'environnement politique global, dans lequel la sphère démocratique s'érode progressivement. Dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, les lois relatives aux rassemblements publics ne répondent pas aux normes internationales. En conséquence, les mesures récentes visant à les rendre encore plus restrictives en Republika Srpska sont particulièrement alarmantes. La liberté d'expression, la liberté de rassemblement pacifique et la liberté de la presse sont des éléments fondamentaux d'une démocratie saine et fonctionnelle. Les changements législatifs inutiles et suscitant des antagonismes ne font que fragiliser la démocratie et éloigner la Bosnie-Herzégovine des normes internationales et des normes démocratiques auxquelles elle doit se conformer pour aller de l'avant.

Le Royaume-Uni se félicite des progrès accomplis, notamment de l'arrêt rendu en appel par le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux dans le procès de Radovan Karadžić. Cette décision est importante pour la justice internationale, car elle envoie un message fort signalant que ceux qui commettent des atrocités seront tenus responsables de leurs actes et condamnés en conséquence. Il est dès lors tout simplement consternant que certains dirigeants politiques et éléments de la société continuent non seulement de contester les jugements du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme résiduel, mais aussi de nier le génocide de Srebrenica, alors que les tribunaux internationaux et nationaux ont conclu de manière irréfutable qu'un génocide avait été commis. Il est déplorable que des acteurs politiques soient prêts à faire passer leurs objectifs politiques avant la justice pour les victimes et la paix pour tous.

Par ailleurs, nous nous félicitons des réponses apportées au questionnaire de la Commission européenne et saluons l'engagement pris par la présidence de la Bosnie-Herzégovine en faveur de la voie européenne, tel qu'énoncé dans une déclaration commune publiée en décembre. La Bosnie-Herzégovine doit maintenant démontrer son attachement à l'intégration euro-atlantique, et notamment à l'état de droit, à la démocratie et aux droits de l'homme. Pour ce faire, elle doit mettre en œuvre des réformes difficiles mais essentielles. Elle doit également s'atteler à mener des réformes socio-économiques, qui permettront d'offrir aux citoyens de Bosnie-Herzégovine davantage de possibilités, contribuant ainsi à mettre fin au flux de personnes qui partent à la recherche d'un avenir plus prospère et plus stable sous d'autres cieux.

Malgré les progrès qui ont été accomplis, comme je viens de le dire, sur la voie d'une paix et d'une prospérité à long terme en Bosnie-Herzégovine, il reste manifestement un très long chemin à parcourir. Je pense donc qu'il serait utile que le Haut-Représentant nous indique ce que le Conseil et la communauté internationale pourraient faire de plus pour renforcer l'état de droit en Bosnie-Herzégovine et encourager la réconciliation. Nous attendons avec intérêt d'entendre ce qu'il aura à nous dire.

Mme Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Représentant Valentin Inzko de son exposé objectif et de sa présence ici aujourd'hui. Nous lui exprimons notre profonde reconnaissance à titre personnel et l'assurons de notre plein appui à son bureau dans le cadre des efforts menés pour maintenir la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Nous rappelons que le Haut-Représentant a été doté par la communauté internationale d'outils à la mesure de sa responsabilité, à savoir les pouvoirs de Bonn, qui doivent être utilisés si la situation l'exige. Nous réaffirmons également que le Conseil de mise en œuvre de la paix a clairement fixé les conditions de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, à savoir le programme « 5 plus 2 ». Bien que ces conditions soient tout à fait réalisables, elles n'ont malheureusement pas encore été remplies.

Pour commencer notre évaluation de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine sur une note positive, nous nous félicitons de l'appui que les dirigeants politiques du pays continuent d'apporter à l'intégration européenne, comme en témoigne la présentation de plus de 650 réponses au questionnaire de la Commission

européenne. C'est un véritable signe que l'engagement en faveur de la voie européenne est fort et reste inchangé après les élections. Nous pensons qu'il serait bon d'observer une même volonté commune en ce qui concerne le respect des conditions d'activation du plan d'action pour l'adhésion, afin que la stabilité qui découlera de l'intégration européenne soit à terme ancrée dans la sécurité transatlantique.

Nombre de questions pertinentes seront abordées dans une déclaration commune de l'Union européenne qui sera faite dans le courant de la présente séance. La Pologne s'associe pleinement à cette déclaration. Je voudrais toutefois souligner les questions suivantes qui sont particulièrement préoccupantes et méritent d'être soulevées dans cette enceinte.

Sept mois après les élections en Bosnie-Herzégovine, il n'y a toujours pas de Gouvernement, que ce soit au niveau de l'État ou de la Fédération. Nous appelons les partis politiques à procéder à la formation du Gouvernement avec un sentiment d'urgence. Il est de la plus haute importance de mettre de côté les considérations politiques mineures et de respecter la volonté du peuple en créant un exécutif fort. Chaque jour qui passe et qui voit les mesures provisoires prolongées ne fait qu'éroder un peu plus la confiance de l'électorat.

En outre, l'intégrité territoriale du pays fait l'objet de menaces incessantes, tant en paroles qu'en actes. D'ailleurs, la distinction entre les mots et les actes est souvent dépourvue de sens. Les appels répétés à la sécession sont en soi des actes qui défient la lettre de l'Accord de paix de Dayton et constituent une menace directe pour la paix. Il en va de même de la remise en question des institutions de l'État et du pouvoir judiciaire, ainsi que de l'usurpation par certaines entités des prérogatives du Gouvernement central, sans oublier la création de forces armées *de facto* par l'organisation de réserves de police munies d'armes à canon long. L'histoire nous a montré ce que peut donner ce mélange de rhétorique délétère et d'armement clandestin. Nous savons comment cela peut finir si rien n'est fait.

Il y a aussi la question de l'état de droit, qui est une condition préalable à la confiance des citoyens dans les institutions de l'État et qui constitue le ciment assurant la cohésion de la structure sociale. Les élites politiques, si elles veulent se montrer à la hauteur de leur nom, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre et promouvoir l'état de droit, éliminer la corruption et lutter contre la criminalité organisée. Elles ne

peuvent pas agir ni être perçues comme les défenseurs d'intérêts étroits.

Enfin – et je tiens à insister particulièrement sur ce point – nous trouvons inacceptables les tentatives incessantes de réécrire de l'histoire. La récente décision de la Republika Srpska de nommer une commission chargée de revoir l'interprétation des événements entourant le massacre de Srebrenica n'en est que le dernier exemple. Soyons clairs : il n'y a pas de place pour la réinterprétation. Les survivants ont été entendus et les témoignages recueillis, étudiés et acceptés. Les auteurs ont été traduits en justice par les tribunaux internationaux et nationaux. L'abandon du principe de responsabilité est corrosif et ferme la porte à la réconciliation.

Pour terminer, je réaffirme que, pour la Pologne, il est vital que la Bosnie-Herzégovine devienne un pays démocratique uni, prospère et moderne, fermement ancré dans les structures euro-atlantiques. Nous nous tenons aux côtés de la Bosnie-Herzégovine depuis le début et continuerons de lui fournir un appui actif.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous saluons la convocation de la présente séance et remercions M. Inzko de la présentation de son rapport (S/2019/364, annexe). Nous saisissons cette occasion pour lui dire combien nous apprécions ses efforts personnels, ainsi que ceux de son bureau, dans le cadre de son mandat en tant qu'autorité suprême chargée de la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton pour le bien-être des citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Aujourd'hui, nous voudrions nous joindre à la communauté internationale pour exprimer notre tristesse à la suite du décès de Lord Paddy Ashdown en décembre dernier. Nous rendons hommage à sa contribution opportune en tant que Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine de 2002 à 2006.

La République dominicaine reconnaît l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, nous espérons que les objectifs et les conditions fixés pour la fermeture définitive du Bureau du Haut-Représentant, connus sous le nom de programme « 5 plus 2 », seront pleinement respectés.

En ce qui concerne les élections, nous attendons avec intérêt l'achèvement du processus de mise en place des nouvelles autorités qui gouverneront le pays. À cet égard, nous exhortons les représentants politiques

à assouplir leurs positions, car il n'y a pas de temps à perdre. La Bosnie-Herzégovine a besoin que ses autorités se concentrent sur les réformes nécessaires, le renforcement de l'état de droit et la construction d'un avenir de possibilités communes que le pays appelle de ses vœux, en consolidant l'unité dans la diversité et en œuvrant en faveur d'une paix et d'un développement socioéconomique durables.

Nous notons avec intérêt les efforts déployés par les autorités pour appliquer les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine alors qu'elles continuent d'avancer résolument sur la voie de l'intégration à l'Union européenne – cette fois-ci, elles ont soumis 655 réponses officielles aux questions complémentaires de la Commission européenne. Cela montre que quand on fait preuve de volonté commune, les divergences passent au second plan.

La République dominicaine appuie le mandat et la gestion du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. À cet égard, nous regrettons que certains acteurs en Bosnie-Herzégovine persistent dans leurs déclarations et tendances révisionnistes sur le conflit de Srebrenica et essaient de faire fi des cas de génocide qui ont déjà été confirmées par les décisions des tribunaux pénaux internationaux. Nous estimons qu'après un long processus judiciaire devant les tribunaux nationaux et internationaux, de tels actes portent atteinte au processus de réconciliation nationale et favorisent l'impunité, les conflits ethniques et l'hostilité.

Nous sommes préoccupés par le conflit provoqué suite à l'annonce en janvier dernier par un grand parti politique de Bosnie, qu'il allait contester le nom de la Republika Srpska devant la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Même si cette initiative ne s'est pas concrétisée, les négociations politiques se sont enlisées et les menaces de sécession se sont multipliées en conséquence. Dans ce contexte, chacun doit agir en faveur de l'unité, en gardant toujours à l'esprit que la Bosnie-Herzégovine est un État unique et souverain constitué, en vertu de la Constitution, des deux entités existantes, à savoir la Republika Srpska et la Fédération. Par conséquent, nous invitons toutes les parties à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de bloquer ou de compromettre le processus de réconciliation et de consolidation de la paix dans ce pays.

Nous voudrions attirer tout particulièrement l'attention sur l'initiative de l'Assemblée municipale de Srebrenica, qui a décidé, à une écrasante majorité des

représentants bosniaques et serbes, de construire un monument de la paix à Srebrenica. Il s'agit d'une évolution très positive et exemplaire, appelée à devenir un symbole de l'unité des citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Nous appelons à la poursuite des efforts en faveur de la mise en place d'un système autonome d'administration de la justice, à la transparence dans les institutions gouvernementales et à la poursuite de l'action de plaider en faveur du rôle essentiel de la presse dans une société libre et démocratique. Nous demandons également que des mesures soient prises en vue de l'application des lois fédérales portant création d'organes complémentaires chargés de lutter contre la corruption et la criminalité organisée, adoptées en 2014.

Enfin, la République dominicaine voudrait saisir cette occasion pour appeler toutes les parties concernées à unir leurs forces afin d'appuyer le Bureau du Haut-Représentant et l'Opération Althea, dirigée par l'Union européenne, en vue de l'avènement d'une Bosnie-Herzégovine plus forte, caractérisée par un climat d'inclusion; la réconciliation entre les différents groupes ethniques et religieux; des garanties d'accès à la justice; l'application du principe de responsabilité; la sécurité des citoyens et des politiques efficaces pour prévenir la violence, combattre la pauvreté et garantir le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers.

Mme Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais m'associer aux membres du Conseil de sécurité qui ont pris la parole avant moi pour souhaiter la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son rapport sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (S/2019/364, annexe).

La République de Guinée équatoriale réaffirme son plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et se félicite de la volonté affichée par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de son mandat, de promouvoir l'application de l'Accord de paix de Dayton. Nous saluons les efforts déployés au cours des 10 dernières années par tous les Bosniens pour parvenir à l'unité nationale et à une paix pérenne. C'est pourquoi, nous estimons important de mettre en relief deux points du rapport de M. Inzko, qui nous semblent essentiels dans ce contexte.

Premièrement, nous notons avec préoccupation que plus de six mois après les élections générales

d'octobre 2018, il n'a pas encore été possible de former un gouvernement. Ces retards dans la formation du gouvernement de la Fédération et du Conseil des ministres et dans la nomination de certains gouvernements cantonaux s'expliquent par les divisions et les tensions qui existent entre les différents groupes ethniques du pays et peuvent avoir des conséquences à cet égard, comme le souligne le rapport du Secrétaire général.

Deuxièmement, nous sommes favorables à des initiatives visant à prévenir les tensions et à préserver la paix. À cet égard, nous encourageons le peuple bosnien à poursuivre ses efforts pour s'engager en faveur de l'état de droit et du respect de la justice et de ses décisions contraignantes.

Nous appelons à la poursuite des efforts et à la recherche de solutions, notamment en ce qui concerne le système électoral dans la ville de Mostar, où il n'y a pas eu d'élections locales depuis 2008. Pour ces raisons, nous invitons les parties à œuvrer de concert au renforcement de l'état de droit, à poursuivre leurs efforts pour endiguer et éliminer les divisions ethniques, la criminalité, la corruption, l'extrémisme violent et le terrorisme et à intensifier leur action en vue de la réalisation des objectifs du programme « 5 plus 2 », indispensable à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

D'autre part, nous nous félicitons des réalisations et des faits nouveaux positifs enregistrés au cours de la période considérée, notamment les progrès accomplis en matière de réformes économiques et l'engagement continu de la Bosnie-Herzégovine en faveur de son processus d'intégration à l'Union européenne. Ces progrès montrent que ce n'est qu'en œuvrant de concert à un avenir commun que le pays pourra parvenir à la stabilité et à la prospérité.

Pour terminer, nous ne pouvons que regretter les discours de division qui mettent en péril tous les acquis et tous les efforts déployés par les parties en faveur de la réconciliation entre les différents groupes ethniques et communautés. Nous estimons qu'il y a encore beaucoup à faire et qu'il faut continuer à œuvrer en faveur d'une vision commune de l'avenir qui contribuera à favoriser une unité nationale durable.

À cet égard, nous encourageons les parties à surmonter les divisions ethniques, à s'abstenir de tout discours de division et à concentrer leurs efforts sur la création de conditions favorables à la réconciliation nationale et à une paix durable, en vue de créer une Bosnie-Herzégovine unie, prospère et sûre.

M. Alfassam (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé édifiant et de son dernier rapport sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (S/2019/364, annexe). Il peut être assuré de notre plein appui dans l'accomplissement de son mandat et dans ses efforts pour aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à venir à bout des difficultés qu'elles rencontrent.

Nous saluons les actions visant à maintenir la stabilité en Bosnie-Herzégovine et à préserver l'unité du pays pour toutes ses composantes ethniques et culturelles. Nous sommes conscients du rôle important que joue la force multinationale de stabilisation dirigée par l'Union européenne, et nous l'apprécions à sa juste valeur. À cet égard, nous nous félicitons des faits nouveaux encourageants survenus en Bosnie-Herzégovine, et notamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre de certaines obligations liées aux processus d'intégration euro-atlantique, les réponses apportées par les autorités nationales au questionnaire européen, et l'adoption d'une série de lois fiscales qui ont permis au Fonds monétaire international d'achever son examen. Toutes ces réalisations auront sans aucun doute un effet positif sur la sécurité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et de la région, ce qui incitera le pays à mettre en œuvre les réformes nécessaires à son intégration dans son environnement européen.

Vingt ans après sa signature, l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine reste la pierre angulaire de la stabilité institutionnelle et un solide point de repère pour la paix dans le pays. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par l'intensification des propos incendiaires et des discours de division. Nous appelons tous les responsables politiques à placer les intérêts nationaux du peuple bosnien au-dessus de toute autre considération et à abandonner les intérêts ethniques ou politiques étriqués qui compromettent les perspectives de stabilité et de progrès. Nous les appelons également à s'employer de manière constructive à mettre en œuvre les résultats des élections organisées en octobre dernier, notamment en nommant, dans les meilleurs délais, le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine et le gouvernement de la Fédération. Il ne fait aucun doute que cela aura une incidence positive sur le processus politique. En outre, il faut redoubler d'efforts pour que le Parlement puisse adopter de nouvelles lois visant à garantir que les autorités judiciaires ne seront pas privées des outils dont elles ont besoin pour

lutter contre la criminalité organisée, la corruption, le terrorisme et l'extrémisme, lesquels menacent directement la primauté du droit et entravent les efforts allant dans le sens du développement socioéconomique, d'une part, et de l'intégration au sein de l'Union européenne, de l'autre.

D'après le rapport, ces événements surviennent à un moment où de rares progrès sont accomplis dans la réalisation des cinq objectifs et l'établissement des deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui au Bureau du Haut-Représentant, tel qu'il est prévu à l'Accord de Dayton et dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons le Haut-Représentant à intensifier ses efforts afin de mettre pleinement en œuvre l'Accord.

Pour terminer, l'État du Koweït souligne combien il importe de respecter l'unité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous insistons également sur le fait qu'il est nécessaire que toutes les parties respectent la Constitution nationale du pays, ainsi que tous les arrêts rendus par les autorités judiciaires, afin de jeter les bases de la stabilité dans le pays. Nous invitons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à consentir les efforts nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord-cadre général pour la paix et à respecter le mandat du Haut-Représentant, comme en disposent l'annexe 10 de l'Accord et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : La Belgique s'aligne sur la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

J'aimerais remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine pour son exposé qui brosse un tableau plutôt sombre de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine. La mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine restant incomplète, son travail demeure indispensable. À cet égard, tout refus d'accès à des informations et documents officiels signifié au Bureau du Haut-Représentant – tel que mentionné dans son rapport (S/2019/364, annexe) – nous interpelle. Nous rappelons que toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine sont tenues de pleinement coopérer avec le Haut-Représentant, dans le plein respect de la lettre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Le rapport du Haut-Représentant illustre le peu de progrès réalisés. Le processus de réconciliation s'est

détérioré ces dernières années. Un certain revirement d'attitude se manifeste par la rhétorique sur les crimes de guerre. Ce sont d'importants signes d'un recul que nous devons suivre attentivement. Les processus de formation du gouvernement au niveau national et au niveau de la Fédération de la Bosnie-Herzégovine traînent. Nous appelons les dirigeants politiques à transcender leurs différences et à assumer leurs responsabilités afin de pouvoir continuer la mise en œuvre des multiples réformes dont le pays a besoin.

Nous regrettons que plusieurs recommandations qui ont été faites par le passé afin d'améliorer le processus électoral en Bosnie-Herzégovine soient restées lettre morte. La Constitution de Bosnie-Herzégovine reconnaît trois peuples constitutifs; en même temps, nous réitérons que les principes d'égalité de tous les citoyens et de non-discrimination doivent être entièrement garantis. Toute solution politique ou législative concernant le processus électoral doit être en ligne avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le renforcement de l'état de droit reste l'un des principaux défis à relever. Il est impératif que les autorités mettent en œuvre des réformes urgentes afin de renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire et d'intensifier la lutte contre la corruption et le crime organisé.

La situation des droits de l'homme reste au centre de notre attention. Nous sommes fortement préoccupés par la multiplication des propos visant à nier le génocide de Srebrenica, à glorifier les crimes de guerre et leurs auteurs et à répandre la haine. De telles déclarations sont incompatibles avec une adhésion à l'Union européenne; elles doivent céder la place à des efforts de réconciliation. Il est important que le processus de réconciliation soit soutenu largement dans la société, avec l'inclusion des organisations de la société civile, des jeunes et des femmes. Nous condamnons fermement les attaques contre les journalistes. Nous rappelons également la nécessité de respecter la liberté de réunion, sans discrimination aucune.

Enfin, nous sommes préoccupés par l'adoption en première lecture, par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, d'une loi prévoyant une unité de réserve de la police. Ce développement s'inscrit dans un cadre plus large de rhétorique sécessionniste et ne fait qu'accroître les tensions. Il n'est pas propice à un climat de réconciliation.

En conclusion, nous réitérons notre engagement ferme par rapport au mandat donné par le Conseil à la mission EUFOR ALTHEA, qui joue un rôle indispensable dans le maintien d'un environnement sûr et stable. Nous continuerons également à offrir notre soutien à la Bosnie-Herzégovine dans sa voie vers l'intégration euro-atlantique. En tant que membre de l'Union européenne, la Belgique soutient l'aspiration de la Bosnie-Herzégovine à devenir un jour membre de cette union, en tant que pays uni et souverain.

Mme Gueguen (France) : À mon tour je tiens à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour sa présentation éclairante, qui montre que la situation actuelle requiert manifestement toujours l'attention du Conseil.

Il y a 10 jours, le 29 avril à Berlin, le Président Macron, aux côtés de la Chancelière Angela Merkel, a réaffirmé la volonté de la France de contribuer à la stabilité des Balkans occidentaux. Ce réengagement dans la région se focalise sur le développement économique et social, la sécurité, la justice et la défense, quatre piliers d'une stratégie française présentée en amont de cette rencontre avec les dirigeants des Balkans occidentaux. La Bosnie-Herzégovine a toute sa place dans cette stratégie française qui vient appuyer les actions menées par l'Union européenne. C'est vers cet avenir européen que les autorités politiques de Bosnie-Herzégovine doivent tourner leurs regards – mon pays salue à ce titre les réponses transmises à la Commission européenne en février dernier –, plutôt que de rouvrir les plaies du passé. Trois points méritent toute l'attention du Conseil.

Il est d'abord temps de mettre fin aux déclarations ayant pour but de saper l'autorité des décisions prises par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), auquel a succédé il y a plus d'un an un mécanisme résiduel. La France condamne fermement l'apologie des crimes et des criminels de guerre, quelle que soit leur communauté d'origine. La justice nationale et internationale a effectué un travail remarquable afin d'identifier les responsables des atrocités commises pendant le conflit. Toutes les initiatives visant à remettre en cause les décisions du TPIY ou à les réinterpréter – je pense en particulier à celles relatives au génocide de Srebrenica – sont de nature à porter atteinte à la cohésion du pays. Nous appelons tous les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine à privilégier une approche constructive pour renforcer cette cohésion, sans laquelle le pays ne pourra relever les défis du développement et de la construction d'un état de droit.

À ce titre, la formation d'un nouveau gouvernement doit être une priorité. Au lieu d'être l'objet de polémiques stériles, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine devraient être la base d'un consensus national. L'amélioration du bien-être de toute la population est en jeu.

Deuxièmement, il est ensuite urgent de renforcer et de consolider le système judiciaire. N'oublions pas que l'état de droit et le respect des droits de l'homme ne sont pas un luxe auquel seuls pourraient prétendre les pays prospères. C'est au contraire la condition d'un développement économique et social juste et durable, de la vitalité de la société civile, et de la stabilité des institutions. La France appelle toutes les tendances politiques à respecter les compétences de l'État central, en particulier dans le domaine de la défense, et les décisions prises par les instances judiciaires nationales et internationales, y compris par la Cour constitutionnelle. Le fonctionnement institutionnel de la Bosnie-Herzégovine souffre de ce refus, souvent motivé par des calculs politiques, de se mettre en conformité avec les décisions prises par la justice de Bosnie-Herzégovine.

Enfin, et ce sera mon troisième et dernier point, la perspective européenne nécessite plus que jamais de redoubler d'efforts pour adopter les réformes dont le pays a tant besoin. La France s'associe à cet égard à la déclaration qui sera prononcée par la délégation de l'Union européenne devant le Conseil. La perspective d'une intégration dans l'Union européenne, le moment venu, lorsque les conditions en seront remplies, est le prolongement de l'engagement massif et multiforme de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. L'opération EUFOR ALTHEA, mandatée par le Conseil, témoigne de ce soutien. Au-delà de cet appui, il est de la responsabilité des autorités de Bosnie-Herzégovine d'adopter des réformes audacieuses pour progresser dans le rapprochement européen. Ce sont ces réformes dans les domaines économiques et sociaux qui pourront donner de nouvelles perspectives aux jeunes générations, et les inciter à contribuer au développement du pays.

Des institutions stables, un pays prospère, et une justice équitable sont à portée de main de la Bosnie-Herzégovine. Ses dirigeants doivent être à la hauteur de cet enjeu historique, en faisant preuve d'esprit de compromis et de courage politique. La France se tient aux côtés de la Bosnie-Herzégovine pour construire cet avenir et progresser dans le rapprochement européen.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Inzko, de

son leadership et de sa présence parmi nous aujourd'hui au Conseil.

Les États-Unis réitèrent leur ferme appui au mandat du Bureau du Haut-Représentant en sa qualité d'autorité décisionnaire à qui il revient en dernier ressort de statuer sur l'interprétation de l'annexe 10 relative aux aspects civils de la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, et réaffirment, comme d'autres orateurs l'ont fait, que la possibilité d'utiliser les pouvoirs de Bonn reste un droit légitime du Haut-Représentant. Nous nous félicitons des progrès faits dans la formation des gouvernements après les élections d'octobre, et exhortons les nouveaux parlementaires de la Fédération et le nouveau Gouvernement constitué en Republika Srpska à entamer le travail difficile de mise en oeuvre des réformes. Nous encourageons par ailleurs la Présidence à se mettre d'accord sur les principes de gouvernement permettant la formation du Gouvernement au niveau de l'État.

La Bosnie-Herzégovine a, dans l'horizon immédiat, plusieurs occasions d'atteindre ses objectifs et de renforcer ses liens avec la communauté euro-atlantique. Nous nous félicitons que la Bosnie-Herzégovine soit en train de compléter les derniers pas nécessaires à une candidature à l'Union européenne. Parallèlement, les alliés de l'OTAN ont décidé en décembre d'autoriser la Bosnie-Herzégovine à présenter son premier programme national annuel, ce qui montre qu'il est possible de progresser sur la voie de l'intégration européenne en lançant des réformes difficiles mais nécessaires. Nous encourageons les dirigeants du pays à saisir rapidement cette occasion.

Certes, des possibilités existent, mais de nombreux problèmes subsistent aussi. La rhétorique nationaliste exacerbe les divisions entre les trois peuples constitutifs. Des appels à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant sont lancés par ceux qui souhaitent voir le pays moins stable, moins sûr et plus divisé. Une caractéristique commune à ceux qui cherchent à semer la division est la rancœur qu'ils nourrissent à l'égard des autorités ou des institutions qui les empêchent d'exploiter le paysage politique tumultueux du pays pour leur bénéfice personnel.

Les États-Unis sont préoccupés par la récente évolution de la situation de l'état de droit en Republika Srpska, qui est incompatible avec les normes démocratiques et un avenir européen. Nous sommes également préoccupés par le fait qu'il n'y a pas eu d'élections locales dans la ville de Mostar depuis 2008, comme le Haut-Représentant l'a souligné. Les États-Unis encouragent

un plus grand engagement de la part du Bureau du Haut-Représentant aux fins du règlement de ces questions et d'autres, et pour promouvoir le renforcement de la confiance et la collaboration entre les parties prenantes. Élargir la coopération, renforcer l'état de droit, rendre les institutions plus fonctionnelles, et lutter contre la corruption sont des mesures essentielles pour assurer au pays un avenir meilleur.

Les États-Unis attendent avec intérêt le moment où le Bureau du Haut-Représentant ne sera plus indispensable, mais l'état actuel des choses indique que nous n'en sommes pas encore là. Ce n'est que lorsque toutes les conditions du programme « 5 plus 2 » défini par le Conseil de mise en oeuvre de la paix seront satisfaites que nous, la communauté internationale, pourrons affirmer en toute confiance que la Bosnie-Herzégovine s'est pleinement acquitté de ses responsabilités en vertu des accords de paix de Dayton et qu'elle peut gérer ses affaires intérieures de façon responsable. Ce n'est que quand il s'avérera clairement que les institutions au niveau de l'État sont viables et respectées que la supervision internationale exercée par l'entremise du Bureau du Haut-Représentant ne sera plus nécessaire. En attendant, les États-Unis continueront d'aider pleinement la Bosnie-Herzégovine et le Bureau du Haut-Représentant à concrétiser la vision du Conseil de sécurité pour ce pays en tant que démocratie pacifique, stable, multiethnique et pleinement intégrée dans la communauté euro-atlantique.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi commencer par rendre hommage à Paddy Ashdown, un des prédécesseurs de M. Inzko, qui fit un travail formidable dans le pays à l'époque. Je voudrais également reprendre à mon compte la citation que M. Inzko a utilisée : « La Bosnie n'est pas un pays qu'on peut oublier ». À cet égard, je le remercie de son travail et de son engagement en faveur de ce pays. Si l'on fait un tour d'horizon des envoyés – il y a quelques semaines nous quittait Matt Nimitz, qui était l'envoyé ayant servi le plus longtemps, avec quelque 20 années en poste –, M. Inzko occupe son poste depuis 10 ans, je crois, il lui reste donc 10 ans encore pour mener à bien son travail, comme le disait à l'instant le représentant des États-Unis.

L'Allemagne reste attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à sa perspective européenne. Notre attachement s'est reflété dans la conférence que nous avons organisée la semaine dernière à Berlin, à laquelle mon collègue français a

fait allusion. À cet égard, et aussi en ce qui concerne l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, je voudrais ici féliciter la Serbie. J'ai été très critique envers la Serbie et son ministre des affaires étrangères la dernière fois que nous avons examiné la question du Kosovo (voir S/PV.8459), mais comme cela a été encore une fois affirmé ici aujourd'hui – et je tiens à le souligner –, malgré toute la rhétorique sécessionniste en provenance de Banja Luka, le Président Vučić a clairement affirmé son attachement et celui de son pays à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à sa souveraineté.

Pour en revenir à notre engagement dans les Balkans, nous avons organisé avec nos partenaires français une réunion selon la formule Arria sur les armes légères et de petit calibre dans les Balkans. Il va sans dire que la course à l'armement de la police à laquelle M. Inzko a fait allusion va totalement à l'encontre de notre intention et de celle de la communauté internationale de limiter les armes légères et de petit calibre dans le pays.

Pour en revenir à nos engagements, l'Allemagne appuie ONU-Femmes, qui accomplit un travail très important, celui de soutenir les personnes qui ont survécu aux violences sexuelles pendant la guerre de 1992-1995. Le travail mené par ONU-Femmes reflète la teneur de la résolution 2467 (2019), adoptée il y a deux semaines, qui propose une approche axée sur les rescapés.

Pour ce qui est des questions d'actualité, en particulier la formation du Gouvernement, l'état de droit, la corruption et les réformes socioéconomiques, l'exode des jeunes que M. Inzko a mentionné est très inquiétant. Je n'entrerai pas dans les détails, car je souscris dans l'ensemble à ce qui a été dit par les représentants de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Pologne, de la Belgique et de la France, entre autres. Le représentant du Royaume-Uni a demandé à M. Inzko ce que nous pouvions faire de plus. J'aimerais poser la même question, mais la tourner d'une manière différente : qu'est-ce que M. Inzko peut faire de plus? Il a été question des pouvoirs de Bonn, et j'aimerais demander à M. Inzko dans quelle mesure ces pouvoirs peuvent être utilisés. Les questions de la rhétorique nationaliste, du révisionnisme et du surarmement de la police ont été aussi évoquées autour de cette table. Que pouvons-nous faire de plus? Le système judiciaire tout entier est également dans un état déplorable. Nous avons besoin de savoir ce que nous pouvons faire de plus à ce sujet, car c'est essentiel. Il est également difficile de garantir le respect du

droit international et des décisions internationales. À cet égard, j'ai entendu dire qu'en Republika Srpska, un dortoir avait été baptisé « Karadžić ». Que pouvons-nous faire pour remédier à cette situation?

Enfin, j'aimerais savoir ce qui peut être fait en général pour accroître la participation des femmes aux différents échelons des gouvernements. Il y a tellement de gouvernements en Bosnie que les femmes devraient y être davantage représentées.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Malheureusement, le rapport du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2019/364, annexe), dont nous sommes saisis, est loin de contenir une évaluation impartiale de la situation dans le pays, contrairement à ce que son auteur, Valentin Inzko, voudrait nous faire croire. Nous constatons que, dans son rapport, M. Inzko utilise tous les moyens possibles pour justifier le maintien des éléments du protectorat international de la Bosnie-Herzégovine et pour prouver que le Bureau qu'il dirige est toujours nécessaire au stade actuel du règlement de la situation en Bosnie-Herzégovine. Toute la structure du rapport est subordonnée à cet objectif spécieux, et cela a encore une fois des répercussions négatives sur sa teneur.

Tout d'abord, M. Inzko continue de régler ses comptes avec les dirigeants serbes et croates de Bosnie en les accusant sans raison valable d'être responsables de tous les maux en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre de notre dialogue de fond avec les dirigeants serbes et croates de Bosnie, notamment à une réunion qui s'est tenue à Belgrade, le 17 janvier dernier, entre le Président Poutine et Milorad Dodik, le Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine a dit exactement l'inverse, à savoir que tous les responsables politiques serbes et croates en Bosnie-Herzégovine se sont engagés à respecter l'Accord de paix de 1995. Mais les responsables politiques serbes et croates sont également déterminés à veiller au strict respect des dispositions de l'Accord relatives à l'inviolabilité des dispositifs décentralisés de la Bosnie-Herzégovine et à l'égalité de ses trois peuples constitutifs.

L'égalité garantie par l'Accord de paix de Dayton a récemment été de plus en plus contestée par différents acteurs de Sarajevo : c'est la raison principale de la plupart des problèmes qui se posent en Bosnie. Cependant, M. Inzko refuse obstinément de le reconnaître, ne mentionnant que vaguement et sans esprit critique certains des exemples les plus répréhensibles de la remise en

cause de l'égalité. Il s'agit notamment de la volonté des Bosniaques de contester devant la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine le nom de la Republika Srpska, qui figure dans le texte de l'Accord de Dayton, et de leur réticence à l'idée de faire la moitié du chemin vers les Croates de Bosnie en vue d'amender la loi électorale pour offrir des garanties suffisantes que seuls les représentants légitimes des trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine se voient reconnaître le droit d'accéder aux plus hautes fonctions.

Nous avons déjà beaucoup parlé de l'obsession de M. Inzko en ce qui concerne la question de l'intégration européenne et transatlantique de la Bosnie-Herzégovine, qui ne correspond pas au mandat du Haut-Représentant et porte atteinte à ses responsabilités directes liées à la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 ». En conséquence, aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine au cours des dernières années, et une bonne partie des ressources du Bureau du Haut-Représentant ont, en réalité, été gaspillées. Nous attendons de M. Inzko qu'il commence enfin à porter toute l'attention voulue à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant dans ses rapports et, surtout, dans la pratique.

Je voudrais aborder séparément la question des relations entre la Bosnie-Herzégovine et l'OTAN. Je tiens à souligner que même le Haut-Représentant a été contraint de reconnaître l'existence de profonds désaccords sur la question de la poursuite du rapprochement du pays avec l'OTAN, et de recueillir des informations à ce sujet. Banja Luka s'est toujours opposée à ce rapprochement, le jugeant inacceptable car il transformerait la frontière séparant la Bosnie-Herzégovine et la Serbie militairement neutre en une nouvelle ligne de démarcation géopolitique. Cela ne peut tout simplement pas être ignoré, et les tentatives de rapprocher Sarajevo de l'OTAN, en violation des principes relatifs aux décisions de politique extérieure, adoptés par consensus et énoncés dans l'Accord de Dayton, menacent de saper tout le travail sur les réformes et d'avoir d'autres conséquences destructrices.

Nous ne pouvons nous empêcher de noter que le rapport de M. Inzko contient toute une série de commentaires négatifs sur les mesures visant à équiper entièrement et à doter en personnel les organes chargés de l'application des lois dans les deux entités. Ces commentaires sont déroutants car le Haut-Représentant devrait savoir, mieux que tout autre, que toutes les mesures qu'il décrit sont pleinement conformes à la législation en vigueur. En outre, ces mesures sont prises

en réaction à l'augmentation exponentielle, ces dernières années, des risques liés aux migrations et aux menaces terroristes qui les accompagnent. Malheureusement, le rapport du Haut-Représentant ne rend pas suffisamment compte de ces questions.

De plus, son attitude à l'égard de la création en Republika Srpska de commissions internationales indépendantes chargées d'enquêter sur les crimes commis entre 1991 et 1995 contre des membres de tous les peuples de Bosnie-Herzégovine à Srebrenica et contre des Serbes à Sarajevo semble totalement manquer d'objectivité. Le Haut-Représentant affirme sans ambages que sa capacité de contribuer à rendre justice aux groupes nationaux et de favoriser leur réconciliation est limitée. Nous estimons que cette approche est inacceptable. Nous tenons à souligner que la création de ces commissions est la conséquence directe de lacunes évidentes dans les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, au sujet desquelles nous avons exprimé à maintes reprises nos préoccupations. Nous espérons que les experts provenant de 12 pays différents qui siègent dans les commissions seront en mesure de rendre compte de l'ensemble des crimes interethniques et interreligieux commis à Srebrenica et à Sarajevo, car nombre d'entre eux ont été ignorés par le Tribunal pénal international. En outre, nous suggérons d'attendre les constatations de ces commissions pour tirer des conclusions.

Par ailleurs, nous voudrions appeler l'attention des membres du Conseil sur certains aspects procéduraux très importants. Nous demandons tout d'abord au Haut-Représentant de rendre compte fidèlement dans ses rapports du travail accompli par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, et de veiller à ce que les citations tirées des communiqués et des déclarations soient accompagnées d'informations précises sur les pays qui ne les ont pas soutenus, s'il y en a. La délégation russe n'a pas approuvé le communiqué du Comité directeur daté du 5 décembre 2018 pour toute une série de raisons majeures. Ce communiqué formule des jugements très négatifs, sans preuve, concernant les élections législatives du 7 octobre dernier en Bosnie, son interprétation des crimes de guerre est totalement biaisée et il emploie un ton condescendant à l'égard de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, et nous sommes convaincus que tout cela ne contribue qu'à saper l'autorité du Comité directeur. Nous espérons que ce mécanisme international restera axé sur la formulation d'approches consensuelles et à long terme pour le règlement du

conflit en Bosnie, afin que le Haut-Représentant n'ait pas à « camoufler » la réalité de la situation.

Nous notons à nouveau avec regret que les membres du Conseil n'ont eu que quelques jours pour étudier le rapport du Haut-Représentant avant d'en débattre au Conseil. Nous aurions aimé avoir plus de temps pour mieux l'examiner. Nous tenons à souligner que tous nos collègues qui souhaitent mieux comprendre ce qui s'est passé en Bosnie-Herzégovine peuvent lire le rapport instructif et très utile du Gouvernement de la Republika Srpska, qui couvre la période allant de novembre 2018 à avril de cette année et comble nombre des lacunes du rapport du Haut-Représentant.

La position de la Russie sur le processus de stabilisation en Bosnie-Herzégovine continuera de reposer sur le strict respect de l'Accord de paix par toutes les parties, la promotion active d'un dialogue politique intra-bosnien, le développement socioéconomique du pays et de ses entités et la préservation de la diversité culturelle. Nous sommes convaincus que le temps du protectorat extérieur sur la Bosnie-Herzégovine est révolu à jamais et que le Bureau du Haut-Représentant, avec ses extraordinaires pouvoirs de Bonn, est devenu un obstacle au progrès démocratique futur du pays. Nous pensons qu'il est essentiel de continuer à réduire le budget et les effectifs du Bureau, ce qui est pleinement conforme au concept d'appropriation locale approuvé par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix il y a plus de 10 ans.

Nous pensons que la question clef pour la Bosnie-Herzégovine reste l'achèvement de la formation d'un nouveau conseil des ministres au niveau central et de gouvernements au niveau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de quatre de ses 10 cantons, qui devrait reposer sur une forte majorité parlementaire et se concentrer sur la poursuite de réformes progressives, notamment l'amélioration du travail des autorités judiciaires pan-bosniennes, le retrait des spécialistes étrangers de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et le renforcement de l'efficacité, du professionnalisme et de l'impartialité de la Cour et du Bureau du Procureur. Toutefois, il sera crucial de veiller à ce que les Bosniens eux-mêmes se mettent d'accord de manière indépendante sur la teneur de toutes ces réformes. C'est la seule façon de faire en sorte que les futures solutions constituent un pas en avant viable pour la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre de l'Accords de Dayton.

Nous répétons que la pression extérieure continue sur la Republika Srpska et les dirigeants serbes de Bosnie, principalement par des mesures restrictives unilatérales illégitimes, est déraisonnable et contre-productive. De telles actions, et la rhétorique anti-serbe négative d'un certain nombre de collègues occidentaux, ont visiblement aggravé l'atmosphère politique dans le pays, exacerbé les désaccords internes et entravé l'instauration d'une confiance interethnique. Nous aimerions croire que tous les participants reconnaîtront bientôt le caractère inapproprié de ces restrictions au stade actuel du règlement bosnien.

Pour terminer, je voudrais souligner la volonté de la Russie de développer un dialogue mutuellement bénéfique avec la Bosnie-Herzégovine sur la base du respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ainsi que des larges pouvoirs prévus par l'Accord de paix pour les deux entités et de l'égalité des droits des trois peuples constitutifs du pays. Nous souhaitons sincèrement aux parties bosniaques plein succès dans la mise sur pied d'une coalition et le règlement progressif de toutes les questions en suspens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

Comme d'autres, je tiens à remercier le Haut-Représentant Valentin Inzko de son exposé très important. Nous l'assurons de notre plein appui. Contrairement à notre collègue allemand, j'espère qu'il ne lui faudra pas 10 ans de plus pour terminer son travail. Nous aimerions voir plus de progrès.

Ma déclaration sera axée sur trois messages clefs. Le premier porte sur les progrès à faire en ce qui concerne les cinq objectifs et les deux conditions. Ma délégation attache une grande importance à la réalisation de ces objectifs dans l'optique d'une stabilité à long terme. Nous aurons besoin de l'engagement et du dévouement fermes et inébranlables de toutes les parties prenantes en Bosnie-Herzégovine pour les atteindre. Comme beaucoup d'autres l'ont fait ce matin, nous encourageons donc les autorités du pays à progresser sur les cinq objectifs et les deux conditions. Cela signifie également que tout le monde devrait se concentrer sur le plein respect de l'Accord-cadre général pour la paix.

Mon deuxième point concerne l'instauration de l'état de droit. L'Indonésie constate avec satisfaction des progrès significatifs, comme en témoigne l'adoption par le Parlement de Bosnie-Herzégovine de nombreuses

nouvelles lois à de nombreux niveaux. Néanmoins, l'application de ces lois demeure le facteur clef. Nous appuyons le point de vue du Haut-Représentant sur la nécessité de maintenir l'état de droit, en particulier en ce qui concerne les nombreuses décisions judiciaires non appliquées. Nous partageons également son inquiétude quant aux progrès limités réalisés en ce qui concerne les mesures anti-corruption qui n'ont pas encore été mises en œuvre. L'état de droit doit être respecté afin de préserver et de continuer à renforcer la structure de base de la démocratie. Nous croyons que la Bosnie-Herzégovine trouvera sa propre voie vers la démocratie, mais le fondement de la démocratie est l'état de droit. Faute de quoi, aucun pays ne peut maintenir une boussole ou une orientation morale.

Cela m'amène à mon troisième point, qui est l'unité. La Bosnie-Herzégovine est indéniablement multiethnique et multiculturelle, mais nous devons nous concentrer sur ce qui nous rend plus forts ensemble, et non sur ce qui nous divise. Et en Indonésie, qui compte plus de 1 200 groupes ethniques et plus de 650 langues, et dont la population vit sur 17 000 îles différentes, nous avons trouvé la force, la stabilité et la prospérité en étant ensemble. L'unité est importante. Bien que les différences soient réelles, nous devons agir ensemble pour un avenir meilleur. Les progrès en Bosnie-Herzégovine seront longs à réaliser tant qu'il n'y aura pas d'unité dans le pays. Je crois qu'il est temps d'aller de l'avant. À titre d'exemple et comme l'a mentionné le Haut-Représentant, des élections locales devraient avoir lieu immédiatement à Mostar pour garantir la participation de tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine à la détermination de leur avenir en tant que pays. Pour l'Indonésie, la priorité est claire. Les intérêts du peuple doivent passer en premier.

Je voudrais terminer en réitérant notre appui de longue date aux autorités de Bosnie-Herzégovine, afin qu'elles parviennent à une solution durable qui réponde aux besoins de toutes les parties prenantes et, surtout, à ceux de la population de Bosnie-Herzégovine. Nous soulignons la nécessité cruciale de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, et de créer un sentiment partagé d'appropriation et d'appartenance parmi la population.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bosnie-Herzégovine.

Mme Đurbuzović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et vous souhaiter plein succès, à vous-même et à votre délégation.

Nous souhaitons également la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et avons pris note du cinquante-cinquième rapport (S/2019/364, annexe) sur la situation en Bosnie-Herzégovine, couvrant la période du 16 octobre 2018 au 15 avril 2019.

S'il est évident que de nombreux défis nous attendent sur la voie d'une intégration à part entière dans l'Union européenne, notre engagement et notre détermination à relever et à surmonter ces défis restent fermes. Ayant rempli les conditions requises pour la prochaine étape du processus, nous espérons être en mesure d'obtenir le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne d'ici la fin de cette année, lorsque la Commission européenne aura terminé son analyse et présenté ses conclusions au Conseil de l'Union européenne.

Nous remercions l'Union européenne et ses États membres pour leur attachement à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine et des autres États des Balkans occidentaux. Nous sommes reconnaissants à l'Union européenne pour le soutien actif qu'elle apporte à la Bosnie-Herzégovine sur la voie européenne et nous voudrions exhorter tant l'Union européenne que ses États membres à renforcer encore cet appui. Pour notre part, nous avons intensifié nos efforts dans un certain nombre de domaines pertinents pour atteindre cet objectif, notamment la mise en œuvre du programme de réformes et des réformes socioéconomiques à titre prioritaire, ainsi que nos efforts continus pour renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance.

La promotion d'une coopération amicale et constructive entre les pays de la région sur les questions d'intérêt mutuel reste une priorité absolue de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine. La coopération des États des Balkans occidentaux dans le cadre du processus de Berlin demeure un facteur essentiel de leur intégration à l'Union européenne et de stabilité dans la région.

Actuellement, la Bosnie-Herzégovine préside le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, la Migration, Asylum, Refugees Regional Initiative et le Fonds des Balkans occidentaux, qui visent à promouvoir

la connectivité et la collaboration régionales. Nous sommes fermement convaincus que ces initiatives et ces instances contribuent grandement à la paix et à la stabilité dans la région.

Au cours de la période considérée, la Bosnie-Herzégovine a continué d'honorer ses obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le plan d'action-cadre et la stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme pour la période allant de 2015 à 2020 sont mis en œuvre.

Les institutions judiciaires de Bosnie-Herzégovine continuent de traiter les dossiers d'individus ayant combattu pour le compte d'organisations terroristes ou facilité le recrutement de combattants terroristes. Il importe de souligner que cette stratégie, conjuguée aux mesures de sécurité, inclut des activités de prévention axées sur la déradicalisation et menées par des acteurs nationaux, notamment les communautés religieuses, les institutions d'enseignement, les organisations de la société civile et les médias.

En outre, les institutions chargées de faire respecter l'état de droit et d'assurer la sécurité en Bosnie-Herzégovine ont accompli des progrès au cours de la période considérée en matière de lutte contre la criminalité organisée, la traite des personnes, la drogue, la corruption et le blanchiment d'argent. S'agissant du jugement des crimes de guerre par les tribunaux nationaux, nous réaffirmons que la lutte contre l'impunité est essentielle pour la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État complexe et multinational. À cet égard, la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les poursuites pour crimes de guerre, indépendamment de l'origine nationale ou de la religion des criminels et des victimes, est essentielle à la réconciliation et pour garantir la stabilité à long terme.

La Bosnie-Herzégovine continue de contribuer activement à la paix et à la sécurité internationales en déployant son personnel militaire et de police au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, environ 45 de nos ressortissants servent dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde.

En ce qui concerne la situation économique, il est toujours important de souligner que l'économie de la Bosnie-Herzégovine, comme celles d'autres pays de la région, dépend de plus en plus de la santé de l'économie mondiale. Néanmoins, l'économie de la Bosnie-Herzégovine a continué de progresser à un rythme

modeste, enregistrant un taux de croissance de 3,1 % en 2018. D'un autre côté, les projets d'infrastructure sont mis en œuvre à un rythme plus lent. Le taux de chômage a baissé de 2,1 % en 2018 par rapport à 2017.

Notre préoccupation et notre priorité premières en termes de réforme économique reste la mise en place d'un cadre juridique permettant d'améliorer l'environnement économique et de créer des emplois pour les jeunes. Actuellement, la principale préoccupation est le départ en masse de jeunes qualifiés et formés, qui pourrait avoir des répercussions profondément néfastes sur le développement économique futur. Des investissements massifs dans l'infrastructure, les soins de santé et l'éducation sont nécessaires afin d'inverser cette tendance. Nous aimerions voir augmenter l'investissement étranger direct dans ces projets et un engagement accru des institutions financières internationales afin de pouvoir nous attaquer avec plus de succès à ce problème épineux.

La Bosnie-Herzégovine a également lancé un processus extrêmement important de planification, de suivi et d'évaluation dans le domaine du développement économique et social, qui est pleinement conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La situation des migrants illégaux est une autre source de préoccupation. La crise internationale des migrants continue de poser un problème de taille aux États de la région et à leurs économies. Au cours de la période considérée, la Bosnie-Herzégovine a enregistré une hausse considérable du nombre de réfugiés et de migrants sur son territoire, la plupart ayant traversé la frontière illégalement. Selon les derniers chiffres, le nombre de migrants illégaux détectés en Bosnie-Herzégovine en 2018 avoisine 24 000, et la plupart n'ont pas de papiers.

En réponse, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont adopté un ensemble de mesures, y compris dans les domaines humanitaire et de la sécurité. Dans ce contexte, nous réaffirmons que la Bosnie-Herzégovine applique sa stratégie en matière de migration et d'asile, ainsi que son plan d'action pour la période allant de 2016 à 2020, qui énonce la politique de la Bosnie-Herzégovine en matière de migration et d'asile conformément aux normes européennes et internationales les plus strictes.

Étant donné que la question des migrations illégales est une question transfrontières, nous étudions aussi des possibilités d'améliorer la coopération avec les organismes de police en Bosnie-Herzégovine, mais aussi d'intensifier la coopération avec les pays voisins et l'Union européenne. Nous saluons donc la décision prise

par la Commission européenne le 29 avril d'octroyer un appui financier aux autorités bosniennes pour gérer la question des migrations et renforcer leurs capacités en matière de gestion des frontières.

L'Opération Althea dirigée par l'Union européenne est présente en Bosnie-Herzégovine depuis de nombreuses années. Il est important de souligner que la Bosnie-Herzégovine entretient une coopération fructueuse et fondée sur le respect avec l'Opération Althea, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et de la formation de ses forces armées.

Enfin, nous tenons à dire que les autorités de Bosnie-Herzégovine sont disposées à continuer d'œuvrer à l'édification d'un avenir meilleur et prospère pour leurs citoyens. Nous remercions nos partenaires internationaux de soutenir la Bosnie-Herzégovine dans cette voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Gonzato (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, et le Liechtenstein, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter une nouvelle fois la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, au Conseil de sécurité et l'assurer de l'appui continu de l'Union européenne. Je souhaite aussi la bienvenue à la représentante de la Bosnie-Herzégovine et la remercie de sa déclaration.

La Commission européenne rendra bientôt son avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Le Conseil de l'Union européenne se prononcera ensuite sur les prochaines étapes à suivre. Cela marquera un moment historique dans la marche de la Bosnie-Herzégovine vers son intégration à l'Union européenne, sur la base des valeurs de coexistence pacifique, de prospérité et de diversité de ses États membres et de ses citoyens.

Sept mois se sont écoulés depuis la tenue des élections générales dans le pays en octobre 2018. Nous saluons la formation rapide des institutions

exécutives dans l'entité de la Republika Srpska et dans sept des 10 cantons de la Fédération, ainsi que la formation des institutions parlementaires à tous les niveaux. Nous accueillons avec satisfaction, la constitution, après l'adoption d'une solution nationale *ad hoc*, de la Chambre des peuples de la Fédération – et par conséquent de la Chambre des peuples au niveau de l'État.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par la lenteur du processus de formation des gouvernements aux niveaux de l'État et de la Fédération. La prolongation de gouvernements intérimaires entrave sérieusement la mise en œuvre des réformes. La politique au sein des partis et la réticence à consentir des compromis ne doivent pas bloquer l'aspiration légitime des citoyens bosniens à progresser dans la voie de leur intégration à l'Union européenne. Nous exhortons tous les dirigeants politiques à prendre leurs responsabilités et à former sans plus attendre ces gouvernements dans l'intérêt de l'ensemble du pays et de son peuple.

L'Union européenne a souligné à maintes reprises que les questions relatives aux élections, notamment les dispositions relatives à la tenue d'élections locales à Mostar et l'organisation d'une élection à la présidence de la Bosnie-Herzégovine, doivent être réglées aussitôt que possible, en tenant compte de la situation dans le pays et dans le respect des normes européennes et des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne souligne qu'aucune mesure législative ou politique ne doit être prise qui compliquerait l'application de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine* et des décisions connexes.

À cet égard, l'Union européenne compte sur les autorités de Bosnie-Herzégovine pour mettre rapidement en œuvre les réformes nécessaires afin de permettre au pays d'avancer dans la voie de son intégration à l'Union européenne, conformément aux attentes de ses citoyens. L'Union européenne insiste sur la nécessité que les autorités reprennent d'urgence leurs réformes et œuvrent au renforcement de l'état de droit, en particulier en ce qui concerne l'indépendance et l'impartialité de l'appareil judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, la lutte contre la radicalisation et les mesures à prendre concernant la migration clandestine, ainsi que l'indépendance des médias, la sécurité des journalistes, la promotion de l'emploi et de l'éducation des jeunes, et l'adoption ainsi que la mise en œuvre pleine et effective d'une nouvelle série de réformes socioéconomiques.

Des progrès dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux sont essentiels pour que le pays puisse avancer sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Aussi appelons-nous les autorités de Bosnie-Herzégovine à aligner d'urgence leurs initiatives législatives et leurs pratiques en matière d'application de la loi sur les normes européennes et internationales.

Compte tenu de la situation politique et sécuritaire sur le terrain et de l'importance du maintien d'un environnement sûr et sécurisé, nous réaffirmons notre ferme attachement au mandat exécutif confié par le Conseil à l'Opération Althea dirigée par l'Union européenne.

(l'orateur poursuit en français)

La Bosnie-Herzégovine a été claire concernant sa volonté de devenir un jour membre de l'Union européenne, une aspiration que nous soutenons. Dans ce contexte, nous saluons la déclaration de la présidence de la Bosnie-Herzégovine de décembre 2018, qui réaffirme que l'adhésion du pays à l'Union européenne demeure une priorité stratégique du pays entier. Nous réitérons l'attachement sans équivoque de l'Union européenne à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et souverain. Nous appelons les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de toute rhétorique sécessionniste et provocatrice et de toute action qui pourrait déstabiliser le pays et l'empêcher de s'attaquer à ses véritables défis.

Le projet européen s'est bâti sur la réconciliation entre les peuples. Le conflit armé en Bosnie-Herzégovine a apporté souffrances et destruction au sein de toutes les communautés. Le déni de génocide par des élus ou le révisionnisme promu par une assemblée élue heurtent notre conscience et sont incompatibles avec la perspective d'intégration à l'Union européenne.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous attendons des institutions et des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine qu'ils respectent leur engagement en faveur d'une réconciliation durable dans un véritable esprit européen et qu'ils se laissent guidés par l'aspiration de la grande majorité de leurs concitoyens qui souhaitent adhérer à l'Union européenne.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobňak (Croatie) *(parle en anglais)* : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant Valentin Inzko. Je voudrais également le remercier

de son exposé d'aujourd'hui et de son rapport détaillé (S/2019/364, annexe).

La Croatie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

La Croatie ne manque jamais une occasion de participer aux débats sur la Bosnie-Herzégovine dans cette salle, témoignant ainsi du respect et de l'importance que nous accordons à notre voisin. On ne saurait trop insister sur ce point : la Croatie et la Bosnie-Herzégovine sont des pays voisins et amis qui partagent plus de 1 000 kilomètres de frontière. La Croatie est le premier et, pour l'instant, le seul voisin de la Bosnie-Herzégovine qui est membre de l'Union européenne et l'un de ses principaux partenaires commerciaux et d'investissement.

L'une des principales raisons pour lesquelles la Croatie attache la plus grande importance à la Bosnie-Herzégovine et continuera de le faire, c'est que les Croates de Bosnie-Herzégovine en sont un des trois peuples constitutifs et que la Croatie, en tant que signataire des accords de Dayton-Paris, a une responsabilité particulière envers eux et leur pays, la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi l'intégrité territoriale, la stabilité et le fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine intéressent au premier chef la Croatie. Dès lors, la prospérité et le bien-être de ce pays revêtent pour nous une importance stratégique.

Dans le cadre du débat d'aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois points principaux : la stabilité et le fonctionnement, l'égalité et la réforme électorale, et l'intégration européenne.

Une Bosnie-Herzégovine stable, pacifique et prospère, qui avance résolument sur la voie européenne et dans laquelle la pleine égalité institutionnelle entre ses trois peuples constitutifs et tous ses citoyens est garantie, est appelée à jouer un rôle inestimable dans la préservation de la stabilité de l'Europe du Sud-Est et à contribuer à la stabilité de l'Union européenne dans son ensemble. Lors de séances précédentes du Conseil sur cette question, la Croatie a appelé l'attention sur le fait que l'impasse politique et la rhétorique de division risquaient d'empêcher la Bosnie-Herzégovine de s'engager sur la voie des réformes indispensables, et pouvaient compromettre le fonctionnement et la stabilité mêmes du pays.

Il incombe aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de s'approprier les réformes politiques. La

Bosnie-Herzégovine doit prouver qu'elle sait comment organiser efficacement sa vie politique, qu'elle est capable de le faire et qu'elle saura, dans un esprit de compromis, construire le consensus entre tous les acteurs politiques du pays. C'est particulièrement important pour un pays qui aspire à devenir un jour un membre crédible de l'Union européenne.

La voie européenne et les attentes raisonnables des citoyens de Bosnie-Herzégovine quant à la possibilité de récolter les fruits des réformes indispensables et d'avancer vers l'intégration à l'Union européenne ne doivent pas être prises en otage par une politique et une politisation partisanes. À cet égard, nous nous faisons l'écho de la position de l'Union européenne qui exhorte tous les dirigeants politiques à assumer leurs responsabilités et à procéder sans plus attendre à la formation des Gouvernements.

Les élections de l'automne dernier se sont déroulées dans un environnement politique très complexe. Non seulement la campagne électorale a été plutôt houleuse et a exacerbé les divisions, mais les lacunes juridiques et les incohérences avec la Constitution du pays, qui n'ont pas été corrigées à temps pour les élections, ont également créé des incertitudes juridiques et ont une fois encore ouvert la voie à l'ingénierie électorale. Nous estimons que faire fi de l'objectif et de l'esprit de l'Accord de paix de Dayton reste contre-productif et dangereux, et nous espérons qu'une solution juridique sera trouvée à l'avenir afin d'assurer la représentation légitime des élus politiques des trois peuples constitutifs à la présidence de la Bosnie-Herzégovine.

Les Croates, qui sont l'un des peuples constitutifs, estiment qu'une telle ingénierie électorale les a privés de leur représentant légitime à la présidence. Nous ne pouvons pas prétendre qu'il ne s'est rien passé, et une solution doit être activement recherchée. Dans cette même salle, nous avons déjà exprimé en d'autres occasions notre profonde préoccupation face à cette évolution défavorable et à ses importantes ramifications politiques. Il est donc essentiel d'engager sans tarder la réforme de la loi électorale afin d'éviter des situations similaires à l'avenir. Ne pas le faire ou ne pas agir serait beaucoup trop préjudiciable à la Bosnie-Herzégovine. Un consensus doit être activement recherché entre les trois peuples constitutifs à cet égard.

Nous soulignons une fois de plus que l'adoption urgente d'une réforme électorale, à la suite des décisions rendues par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine dans l'affaire *Ljubić* et dans celle de la

ville de Mostar, est nécessaire et revêt une importance capitale pour la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Afin de préserver la stabilité du pays, il est essentiel d'assurer l'égalité par une représentation proportionnée et légitime des peuples constitutifs à tous les niveaux de gouvernement. Le moment est venu d'agir; les retards ne feront qu'aggraver le problème.

L'année prochaine, des élections municipales sont prévues en Bosnie-Herzégovine. Toutes les améliorations nécessaires au processus électoral doivent être apportées avant cette échéance. Nous espérons sincèrement que les habitants de Mostar seront en mesure de se rendre aux urnes et de se présenter aux élections. À cet égard, l'année 2019 ne doit pas nécessairement faire partie d'un cycle négatif; au contraire, elle offre au pays l'occasion d'améliorer son fonctionnement pour les années à venir. Le fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine demeure une des questions les plus importantes de son intégration européenne et euro-atlantique. Le pays mérite un avenir sûr et prospère et peut compter sur l'appui constant et sans faille de la Croatie.

Notre objectif est de voir la Bosnie-Herzégovine fermement engagée sur la voie de l'intégration européenne. C'est le meilleur catalyseur pour régler les questions internes en suspens et assurer la poursuite de la démocratisation et des réformes. Le renforcement des institutions et la garantie de la liberté des médias et d'un système judiciaire indépendant, impartial et efficace sont essentiels.

Pour terminer, la Croatie est prête à apporter son plein appui et toute son assistance. Un accord bilatéral sur le partenariat européen n'est pas seulement un gage d'appui politique de la part de la Croatie, c'est aussi un cadre important pour fournir un travail et des compétences techniques. Nous continuerons d'apporter notre plein appui à la Bosnie-Herzégovine et nous espérons qu'elle trouvera la force et la sagesse de surmonter les obstacles internes afin de pouvoir avancer plus efficacement et plus résolument sur la voie de l'intégration européenne et tout mettre en œuvre pour développer pleinement son vaste potentiel encore inexploité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : La coopération avec les pays voisins, sur tous les plans, est une des grandes priorités de la politique étrangère de la Serbie. Cette coopération, qui est un facteur primordial de stabilité et de prospérité au niveau régional, joue

un rôle central dans les relations de la Serbie avec la Bosnie-Herzégovine et dans ses efforts pour parvenir à la réconciliation régionale.

L'Accord de paix de Dayton, qui a mis fin au conflit tragique en Bosnie-Herzégovine, est un élément fondamental à cet égard. Cet accord, signé il y a près d'un quart de siècle, joue un rôle tout aussi important aujourd'hui en tant que socle de la paix et de la sécurité. La Serbie, qui est garante de l'Accord, continuera d'œuvrer à sa mise en œuvre soutenue, pour permettre à la Bosnie-Herzégovine et à l'ensemble de la région de parvenir à la réconciliation et à la prospérité.

La région a été confrontée à de nombreux défis au cours des siècles, y compris les souffrances qu'elle a connues dans son histoire récente. Par conséquent, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États revêt une importance capitale, et mon pays estime qu'il s'agit d'une norme internationale fondamentale et d'un principe qui s'impose à tous. Sur cette base, ainsi que sur la base de l'Accord de paix de Dayton, la Serbie a toujours été fermement attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, pierre angulaire de la stabilité régionale.

Toutefois, récemment, nous avons vu resurgir dans la région des tensions et des messages politiques que nous pensions appartenir au passé. Malheureusement, notre région ne s'est pas toujours caractérisée par des approches constructives, des programmes positifs et le respect mutuel. Il en va de même de la situation en Bosnie-Herzégovine et des relations entre ses peuples et entités constitutifs. Ils ont, hélas, parfois pâti de discours improductifs.

L'approche et les mesures adoptées par la Serbie visent à stabiliser la situation et à contribuer à apaiser les passions politiques, ainsi qu'à créer les conditions permettant de surmonter les différends par le dialogue. Il est de notre devoir à tous de tout mettre en œuvre pour promouvoir la paix, le progrès et une vie meilleure pour nos citoyens. Après tout, le dialogue et les accords ont été le meilleur moyen de régler toutes les questions en suspens en Bosnie-Herzégovine et de trouver des solutions acceptables et applicables. C'est ce que les peuples de Bosnie-Herzégovine attendent de leurs représentants politiques et c'est cette approche que mon pays appuie sans réserve. Nous sommes motivés par la vision d'un avenir meilleur dans la région et par la volonté de continuer à renforcer et à améliorer nos relations et notre coopération avec la Bosnie-Herzégovine.

Les Balkans occidentaux sont en pleine mutation. La réconciliation, la stabilisation et l'intégration à l'Union européenne sont à l'ordre du jour. Pour continuer sur cette voie, nous devons renforcer la confiance régionale, ce que doivent faire également les deux entités et les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine, qui abrite un grand nombre de Serbes. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, la Serbie continue de renforcer et d'approfondir ses relations avec la Republika Srpska en toute transparence et conformément à l'Accord de paix de Dayton. Elle promeut également activement ses relations avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

En octobre dernier, des élections générales ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine. Plus de six mois plus tard, les institutions gouvernementales, y compris le Conseil des ministres, n'ont pas encore été mises en place. La Serbie espère qu'elles le seront bientôt et qu'elles assumeront pleinement leurs responsabilités, dans l'intérêt de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Une fois constitué, le Conseil des ministres travaillera en partenariat avec le Gouvernement serbe, comme il l'a fait dans le passé.

En tant que preuve du renforcement de la communication et du dialogue politique et moyen important de promouvoir des relations constructives avec la Bosnie-Herzégovine, le Président serbe Aleksandar Vučić a effectué une visite à Mostar le 9 avril et a pris part à l'ouverture de la vingt-deuxième foire économique internationale, à laquelle participaient de nombreuses entreprises serbes. Dans sa déclaration, le Président Vučić a souligné l'importance pour la Serbie et la Bosnie-Herzégovine de continuer à forger un avenir commun dans la paix et la stabilité, quelles qu'aient été les secousses que nous avons connues dans notre histoire et les divergences d'opinion à cet égard.

La Bosnie-Herzégovine est un des principaux partenaires commerciaux extérieurs de la Serbie et nos échanges commerciaux se développent d'année en année. Cette coopération est conforme à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. Néanmoins, Pristina a récemment augmenté les droits de douane sur les marchandises en provenance de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine, contrairement aux dispositions de cet accord. J'espère et je suis convaincu que la communauté internationale intensifiera ses pressions sur Pristina pour qu'elle mette rapidement fin à ces pratiques néfastes.

La Serbie et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que nos autres voisins, ont décidé d'unir leurs efforts pour relier les peuples, les régions et les économies. Nous avons

pris l'engagement, dans différents cadres, de mener à bien les réformes nécessaires et de promouvoir la coopération régionale, notamment dans le domaine des projets d'infrastructure conjoints et dans les secteurs des transports et de l'énergie.

En tant que partenaires dans la promotion des liens mutuels, les deux pays font partie intégrante du processus d'élargissement et d'intégration de l'Union européenne. Chaque pas que fait notre voisin dans cette direction est un pas en avant sur cette voie importante et par conséquent, nous nous en félicitons. La Serbie, pays candidat, appuie les aspirations de son voisin à adhérer à l'Union européenne et les réformes pertinentes qu'elle met actuellement en œuvre pour atteindre cet objectif. Nous estimons que la présentation par la Bosnie-Herzégovine, en mars dernier, de réponses aux questions complémentaires du questionnaire de la Commission européenne constitue un grand pas sur la voie de son intégration à l'Union européenne et nous sommes prêts à intensifier notre coopération et à partager notre expérience s'agissant de ce processus.

La Serbie est convaincue, et je pense qu'il en est de même pour la Bosnie-Herzégovine, que l'Union européenne continuera d'appuyer le processus d'intégration des Balkans occidentaux à l'Union européenne qui, une fois achevé, apportera une stabilité et une prospérité durables à la région et contribuera à consolider et à développer l'Europe dans son ensemble. Il se trouve que tel est l'objectif stratégique du gouvernement de mon pays. Rien ne saurait remplacer la paix, la stabilité et les relations de bon voisinage, qui guident notre région sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Elles ne peuvent être instaurées que par le dialogue, le respect mutuel et la civilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Inzko, qui va répondre aux questions et aux observations.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord réagir à la déclaration qui a été faite par le représentant de la Fédération de Russie. Il a dit que mon rapport était « loin d'être impartial ». Pour répondre, je ne vais pas utiliser mes propres mots, mais je vais citer plutôt les propos tenus par le Premier Ministre de la Republika Srpska. Hier, il a déclaré :

« En ce qui concerne la Republika Srpska, l'appui de M. Inzko a été l'un des meilleurs jusqu'à présent. Pour la première fois, la Republika

Srpska n'est pas un mouton noir aux yeux du Haut-Représentant ».

Ce sont là les propos du Premier Ministre de la Republika Srpska. Pourtant, les Russes me disent que je ne suis pas impartial.

En ce qui concerne l'OTAN, je ne donnerai pas non plus mon opinion personnelle. Je voudrais plutôt rappeler qu'il existe en Bosnie-Herzégovine une loi relative à la défense, qui prévoit l'adhésion à l'OTAN et un plan d'action pour cette adhésion. Sur le plan politique, la Republika Srpska a déclaré sa neutralité, mais cette loi relative à la défense existe toujours. Si quelqu'un voulait changer la position de la Bosnie-Herzégovine, il lui faudrait modifier la loi relative à la défense. Cette loi a été adoptée avec les voix des membres du Parti social démocrate indépendant, dont M. Dodik fait partie, et nous avons la signature d'un ancien membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, M. Radmanović, en faveur de la loi relative à la défense susmentionnée. Il s'agit donc d'une obligation morale.

Quant au rapport de la Republika Srpska, le regretté Ambassadeur Churkin, s'exprimant dans un cercle très restreint, a dit un jour en plaisantant que c'était un peu comme un rapport que la Tchétchénie enverrait au Conseil de sécurité. Plaisanterie mise à part, Dayton ne prévoit pas que les entités préparent des rapports. L'Accord de Dayton prévoit uniquement des rapports préparés par le Haut-Représentant. Il dispose également que les questions relatives aux affaires étrangères seront traitées par l'État et non par les régions. Aux termes de l'Accord de Dayton original, les affaires étrangères, la politique étrangère et le commerce extérieur sont traitées au niveau de l'État. Il s'ensuit que les entités ne peuvent pas envoyer de rapports. En outre, je me demande si ce rapport a été envoyé au Conseil de sécurité par l'intermédiaire de la Mission de la Bosnie-Herzégovine, parce que les rapports ne peuvent devenir des documents officiels de l'ONU que lorsqu'ils sont transmis par un État Membre. Dans le cas contraire, ils sont illégaux et n'existent pas en tant que documents officiels. C'est bien le cas du présent rapport.

Pour répondre aux questions allemande et britannique sur l'état de droit, je dirais qu'il existe plusieurs catégories de primauté de droit. Une de ces catégories concerne la non-application des décisions ou verdicts rendus par les cours constitutionnelles internationales et locales. Ces décisions sont tout simplement ignorées depuis 10 ans, voire plus, comme celle qui concerne Mostar ou l'arrêt rendu dans l'affaire *Sejdić et Finci*. Une

autre catégorie a trait au rejet pur et simple de certains arrêts et décisions rendus par les tribunaux internationaux ou locaux, en particulier pour ce qui concerne les crimes de guerre. Certaines parties rejettent tout bonnement les verdicts prononcés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

La corruption de la part des partis politiques est également tout à fait manifeste dans le vaste secteur public, et je pense qu'il nous faut remédier à ce problème. Elle est endémique dans des domaines tels que l'emploi, les appels d'offres et les réponses aux appels d'offres. Elle est partout. Récemment, il y a eu un énorme scandale concernant de faux diplômes. L'Allemagne a déjà interdit à des infirmières venues de Bosnie-Herzégovine ou de Croatie ayant de faux diplômes de travailler en Allemagne. Certains diplômes de Bosnie-Herzégovine ne sont plus reconnus, mais tout cela s'inscrit dans la question plus large de l'état de droit.

Je pense qu'il serait très utile que des juges et procureurs étrangers soient de nouveau présents en Bosnie-Herzégovine. Il me semble que l'Albanie a demandé une procédure d'agrément, et des juges et procureurs étrangers ont déjà servi en Bosnie-Herzégovine dans le passé. Malheureusement – et c'est mon opinion personnelle – nous les avons laissés rentrer chez eux il y a une dizaine d'années. Mais peut-être que, s'ils agissaient en tant qu'observateurs, ce ne serait pas une mauvaise chose qu'ils reviennent.

En ce jour du 8 mai, nous célébrons la libération de l'Europe. Je tiens à rappeler que mon propre pays, l'Autriche, a lui aussi eu une sorte de haut-représentant : les forces alliées. Elles nous ont été d'une grande utilité. La présence des forces alliées a permis d'éviter le retour du nazisme. La démocratie a été rétablie – nous n'avions pas eu de parlement depuis avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Avec la présence des forces alliées, la démocratie s'est renforcée. Et puis il y eu le Plan Marshall. La présence étrangère a donc été bénéfique. En outre, du fait de la présence des forces alliées, certaines procédures judiciaires ont été engagées contre des nazis en Autriche. Cela a été très utile à notre propre pays, parce que nous avons pu confronter le passé, épurer nos services secrets et nous tourner vers l'avenir. Et aujourd'hui, l'Autriche est un des pays les plus prospères du monde. Mais, évidemment, cette présence était limitée dans le temps. Une fois que tout ce que les forces alliées voulaient accomplir a été mis en œuvre, elles se sont retirées et ont quitté l'Autriche, et nous sommes devenus un pays pleinement indépendant.

Cela m'amène à ce que l'on appelle les pouvoirs de Bonn. Le Représentant permanent de l'Allemagne voudra peut-être les renommer pouvoirs de Berlin. Il y a eu un changement de capitale, et un changement de philosophie. Nous avons utilisé les pouvoirs de Bonn exactement 958 fois dans le passé. En réalité, les pouvoirs de Bonn découlent de l'Accord-cadre général pour la paix, dans lequel ils sont ancrés. En vertu de ces pouvoirs, le Haut-Représentant est l'autorité chargée d'interpréter l'Accord de Dayton en dernier ressort, et il est l'acteur appelé à faciliter le règlement des difficultés. C'est ce qui ressort de l'Accord de Dayton original. Toutefois, pour activer ces pouvoirs de Bonn, une conférence s'est tenue à Bonn en 1997, au cours de laquelle le Conseil de mise en œuvre de la paix, sous la direction énergique du Ministre des affaires étrangères Kinkel, récemment décédé, a salué l'intention du Haut-Représentant d'utiliser de son autorité finale et de faciliter à l'avenir avec beaucoup plus d'énergie le règlement des difficultés.

Certes, les 10 premières années ont tout naturellement été des années très actives pour les hauts-représentants, y compris mon prédécesseur. Nous avons mis en place de nombreuses institutions. Au lendemain de Dayton, il n'y avait que trois ministères, basés sur Dayton; à présent, nous en comptons neuf. Il n'y avait pas de police des frontières. Il n'y avait pas de devise. Comme la délégation bosnienne l'a mentionné ce matin, l'économie se porte plutôt bien et le pays détient ce qui est peut-être la devise la plus stable des Balkans. Il n'y a pas d'inflation. La devise est indexée sur l'euro, et elle est toujours appelée le mark – non pas le deutsche mark, mais le mark convertible – et c'est une monnaie très stable. Il peut être échangé, transféré à l'étranger, etc. Et puis, il n'y avait ni drapeau ni hymne national. L'hymne national n'a toujours pas de paroles, mais au moins il y a un hymne national. Il y a eu beaucoup de progrès et, lorsqu'un ministère commun de la défense a été créé – au départ, on comptait deux ministres de la défense et trois armées, mais il y a environ 11 ans, une armée unique a été mise en place, avec un Ministre de la défense unique, et une loi relative à la défense, que j'ai mentionnée tout à l'heure, a été adoptée –, la communauté internationale a déclaré que nous devions moins recourir aux pouvoirs de Bonn. Désormais, nous devons mettre l'accent sur l'appropriation locale, d'autant que l'appropriation locale, de toutes manières, c'est l'avenir.

Malheureusement, il y a eu un recul de ces progrès au cours des 10 dernières années. Rares sont les institutions qui ont été créées, et rares sont les lois qui ont été adoptées. Nous avons mentionné Lord Ashdown

tout à l'heure. Au cours de son séjour, durant son mandat de quatre ans, 236 lois ont été adoptées. Ces quatre dernières années, une quarantaine de lois seulement ont été adoptées. Je pense donc que nous devrions reconsidérer notre présence en Bosnie-Herzégovine. Peut-être devrions-nous conclure un accord de coopération plus solide avec les dirigeants locaux, pour une coopération plus robuste et plus normative, dans le cadre de laquelle notre présence reposerait naturellement sur l'appropriation locale, et les pouvoirs de Bonn ne devraient être exercés qu'en dernier ressort. Si aucune option ne porte ses fruits, alors seulement pourrions-nous peut-être intervenir.

Mostar pourrait être un bon exemple. Nous avons autorisé l'appropriation locale à Mostar il y a plus de 10 ans, et il y a environ 10 ans maintenant, la Cour constitutionnelle de Mostar a statué que la loi électorale devait être modifiée. Mais il ne s'est rien passé. Dans l'intervalle, nous avons la chance que le maire soit sain d'esprit. Il gère environ 30 millions de dollars par an, ce qui signifie que, au cours des 10 dernières années, 300 millions de dollars ont été dépensés en l'absence de conseil municipal. Les populations locales n'ont donc pas eu la possibilité d'exercer leur droit démocratique le plus fondamental, à savoir le droit de vote. Mostar est la cinquième plus grande ville de Bosnie-Herzégovine. Les membres du Conseil peuvent-ils imaginer que la cinquième plus grande ville de leur pays n'ait ni élections ni conseil municipal pendant 10 ans?

Voilà ce à quoi il nous faut remédier à l'avenir. Nous ne devrions pas non plus tolérer ce qu'il nous faut tolérer en ce moment, en particulier le deux poids, deux mesures. Par exemple, les discours de haine ne sont pas autorisés dans nos pays. En Bosnie, il est possible de tenir des discours haineux parce qu'aucune loi ne l'interdit. Le négationisme n'est pas autorisé dans nos pays; en Bosnie, le déni du génocide est permis parce qu'il n'y a pas de loi contre cela. Des lois sur le génocide faisant spécifiquement référence à la Bosnie-Herzégovine ont été votées en Belgique, au Canada, en Suisse et dans d'autres pays, mais pas en Bosnie.

Comme je l'ai déjà dit, un des principes les plus sacrés de la civilisation – l'égalité – n'est pas appliqué en Bosnie-Herzégovine. Si l'on est juif, rom ou ukrainien de souche, on ne peut pas se porter candidat à la présidence de l'État ou aux élections législatives. Il s'agit d'une discrimination grave, et nous commençons tout juste à nous pencher sur cette question. Je pense que nous devrions à l'avenir adopter une approche plus

proactive et redoubler d'efforts pour renforcer l'état de droit. Le Conseil peut me croire : je serais très heureux de pouvoir dire dans un ou deux ans que l'état de droit et une bonne gouvernance sont en place. Je serais alors en mesure de fermer mon bureau, ce qui me comblerait de joie.

Nous devrions probablement jeter un regard neuf sur toutes les questions en suspens. Nous comptons sur l'appropriation locale, dans le cadre de laquelle les populations locales collaboreraient avec nous. Nous avons constaté que cette approche fonctionnait dans les pays baltes; en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, l'appropriation locale a fonctionné. Ainsi, le merveilleux

peuple de Bosnie-Herzégovine sera en mesure de façonner son propre avenir. À défaut, l'exode auquel nous assistons depuis 10 ans – 500 000 personnes ont quitté la Bosnie-Herzégovine – se poursuivra, ce qui n'est pas bon pour le pays, surtout quand ce sont les meilleurs qui partent.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité d'avoir maintenu cette question à l'ordre du jour du Conseil. Nous devrions peut-être repartir de zéro et jeter un regard neuf sur les problèmes en Bosnie-et-Herzégovine. À ce moment-là, en veillant à l'appropriation locale, nous pourrions changer les choses.

La séance est levée à 12 h 20.